

**ETUDE
SUR LA MISE EN PLACE
D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE
DES LYCEES
SUR LA RIVE DROITE BORDELAISE**

Etude réalisée avec le soutien de la Région Aquitaine



Hauts de Garonne Développement
Avenue Jean Alfonséa
33 270 FLOIRAC
Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59
www.hdgdev.com

Sommaire

I.	INTRODUCTION :	3
	Résumé de la Pré-Etude de 2006 :	3
	1. Objet de l'étude :	3
	2. Le déroulement de l'étude	3
II.	VERSIONS APPLIQUEES DES PFTL EN AQUITAINE	6
A.	PFTL Aquitaine Bois, à Saint Paul les Dax	8
B.	Etat des plateformes technologiques en aquitaine	11
	1. Plateforme ALITEC 47 à Sainte Livrade :	11
	2. Plateforme ABC Périgord à Périgueux :	11
	3. Analyse de ces différents contacts :	11
III.	PROCESSUS DE LABELLISATION	12
A.	Synthèse du Cahier des charges pour la Labellisation PFTL	14
B.	Réflexions sur la définition et la configuration d'une plateforme technologique (PFTL)	24
IV.	AMENITES DU TERRITOIRE CONCERNE	28
A.	Atouts et contraintes, potentialités et besoins : Volet Formations / Lycées	29
	1. Le point de vue « Plateforme Technologique Inter lycée » du lycée des IRIS	30
	2. Apport d'expérience : Mme LEVI (ex proviseur du Lycée Elie FAURE) a LORMONT	33
	3. Recueil des objectifs pédagogiques du rectorat pour lesquels la mise en place d'une Plateforme technologique sera une réponse pertinente	35
	4. Inspecteur pour l'école, Rectorat de Bordeaux : Michel CAPTIER	38
B.	Atouts et contraintes, potentialités et besoins : Volet Entreprises	39
	1. Un secteur en perte de vitesse	40
	2. Un besoin de main d'œuvre qualifié toujours d'actualité	40
	3. Une volonté pregnante, mais pas de reel besoin	41
V.	APPLICATION LOCALE	45
	Etat d'avancement de l'étude de mise en place d'une PFTL sur les lycées de Lormont	46
	1. Entrée 1 : Analyser la situation	46
	2. Entrée 2 : Préparer le cadre des coopérations technologiques	49
	3. Entrée 3 : Mettre en œuvre une prestation technologique	55
	4. Entrée 4 : Evaluer les coopérations technologiques	55
VI.	CONCLUSIONS :	56
VII.	CHIFFRAGES	58
	ANNEXES	59
	1. Questionnaire à destination des entreprises : ATTENTES, INTERETS ET BESOINS	60
	2. Référentiel des entreprises en industrie graphique de l'agglomération bordelaise (184) ..	64

I. INTRODUCTION : RESUME DE LA PRE-ETUDE DE 2006 :

1. OBJET DE L'ETUDE :

Le concept de Plate-forme technologique est destiné à promouvoir et institutionnaliser la mission de soutien à l'innovation et au transfert technologique des établissements publics d'enseignement et de formation.

L'aspect novateur et original de la démarche se situe au niveau des trois principes fondateurs de la mise en place des Plateformes technologiques :

- l'optimisation des moyens et des compétences dont disposent les établissements publics d'enseignement, par leur mutualisation au service des TPE, PME-PMI ;
- la création d'un espace servant à l'enseignement, à la formation continue et aux prestations technologiques ;
- le développement d'un travail en réseau des structures œuvrant au service du transfert technologique.

Il s'agit donc d'un lieu de rencontre entre les étudiants et les professionnels des TPE et PMI/PME évoluant dans un même secteur. Elle a pour vocation de servir autant les entreprises précitées que les étudiants, en fournissant aux premiers un potentiel de recherche développement, et aux seconds la possibilité de travailler sur des projets concrets en entrant en contact avec le monde du travail.

2. LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

(a) OBJECTIFS A ATTEINDRE :

Deux ans ont été nécessaires pour la réalisation de l'étude de la mise en place de la plate forme technologique du Lot et Garonne. La pré-étude n'ayant duré que 2 mois, échelonnés sur 6 mois, il conviendra de prévoir un temps de réflexion supplémentaire. Dans l'année 2008, Hauts de Garonne Développement s'attachera à affiner la détection des pôles forts sur le territoire et les entreprises et organismes susceptibles de collaborer à ce projet. Enfin, dans l'hypothèse de

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa
33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59
www.hdgdev.com

la poursuite de cette démarche, Hauts de Garonne réalisera des hypothèses juridiques de conceptions de la (les) plateforme (s) ainsi que du recrutement nécessaire à son (leurs) animation (s).

(b) SYNTHÈSE DE LA PRÉ ETUDE :

Pour réaliser cette étude, Hauts de Garonne Développement s'appuie sur l'expérience des lycées de Marmande, Agen et Sainte Livrade en Lot et Garonne, qui ont mis en place une plateforme technologique.

L'objectif de la création de ce type de plateforme est de :

- favoriser les relations entre les lycées, l'Université et les entreprises
- favoriser les services aux PME dans le domaine de la recherche
- favoriser l'insertion, la formation des jeunes en les invitant à travailler au plus près des préoccupations d'une entreprise

L'exemple concret de ces lycées dans le Lot et Garonne servira de référence à cette réflexion. Dans ce cas, l'objectif est d'amener des étudiants à concourir dans le cadre de projets industriels à la réalisation d'outils et machines. Ce projet a déjà permis de concevoir une chaîne semi automatique dans l'industrialisation de l'embouteillage pour des petits producteurs agroalimentaires.

Cette opération a notamment permis de favoriser le service aux PME dans le domaine de la recherche, il s'agit en effet d'entreprises qui n'ont pas les moyens financiers de faire appel à des laboratoires de recherche pour développer des processus industriels adaptés à la taille de leur activité.

Suite à la pré étude, trois lycées de la rive droite semblent susceptibles de participer à cette opération de part les formations qu'ils proposent. Il s'agit :

➡ Le lycée Elie Faure à Lormont

BTS Banque, BTS Management des Unités Commerciales

➡ Le lycée Professionnel Jacques Brel à Lormont

Bac Pro Electrotechnique, Bac Pro Maintenance Systèmes Automatisés, Bac Pro Maintenance Appareils électroménagers Collectivité, BTS Optique Lunetterie

➡ Le lycée professionnel les Iris à Lormont

BTS Conception de produits industriels, BTS Electrotechnique, BTS Communication et Industrie Graphique

Pour l'instant, la détermination du secteur d'activité n'est pas arrêtée. En effet, les formations de chaque lycée ont une cohérence interne mais pas de lien entre elles. Ainsi, il faudra sans doute s'orienter vers un secteur large pouvant correspondre aux compétences croisées de chaque lycée.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Quelques pistes semblent néanmoins ressortir :

L'optique / Lunetterie : domaine privilégié du lycée Jacques Brel, en lien dans son aspect design avec le lycée des Iris, et pourquoi pas avec le lycée Elie Faure pour ce qui concerne la commercialisation et le financement des produits ou projets...

La domotique : secteur vaste permettant un éventail large de thèmes, de domaines et d'entreprises. De plus, les lycées Jacques Brel et des Iris ont des formations dans ce domaine. Le lycée Elie Faure pouvant une fois encore intervenir sur le côté financier et commercial des projets.

Le domaine de l'industrie graphique : le lycée des Iris est le pôle académique de l'industrie graphique en Aquitaine. Le Conseil Régional Aquitain a déjà réalisé des investissements importants sur le lycée qui est désormais très bien équipé. La difficulté de ce domaine sera d'associer les deux autres lycées, mais aussi de ne pas se transformer en Centre de Ressources Techniques (plus onéreux et avec d'autres contraintes).

L'électrotechnique : ce domaine semble porteur ; il existe déjà des liens entre le lycée Jacques Brel et le lycée Gustave Eiffel dans ce domaine. De plus, la difficulté de trouver un lien avec le lycée Elie Faure est toujours présente...

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

II. VERSIONS APPLIQUEES DES PFTL EN AQUITAINE

VISITES ET ORGANISATIONS DES AUTRES PLATEFORMES

Hauts de Garonne Développement
Avenue Jean Alfonséa
33 270 FLOIRAC
Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59
www.hdgdev.com

Afin de mieux appréhender le fonctionnement et les bases de la mise en place d'une PFTL, nous avons pris le parti de nous inspirer des PFTL existantes. Ainsi, nous avons rencontré différents animateurs de PFTL d'Aquitaine pour comprendre le parcours qu'ils ont emprunté pour mettre en place leur PFTL et la manière dont celles-ci sont aujourd'hui organisées et animées.

Nous allons ici insister sur la PFTL AQUITAINE BOIS qui s'avère être un bon exemple de PFTL - à taille humaine - fonctionnant bien depuis maintenant 4 ans. Nous avons également réalisé un état des lieux des autres PFTL d'Aquitaine faisant ressortir l'importance du travail (partenarial et à visée pérenne) en amont de la mise en place d'une PFTL.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

A. PFTL Aquitaine Bois, à Saint Paul les Dax

La PFTL Aquitaine Bois est adossée au lycée Haroun Tazieff, à Saint Paul les Dax.

M. TASTET, animateur de cette PFTL, commence par la présentation de la structure de la plateforme. Dans les faits, celle-ci s'appuie essentiellement sur le lycée Haroun Tazieff, mais est issue d'un partenariat avec une université (IUT des Pays de L'Adour), et d'un laboratoire de recherche très spécialisé (Sylvadour). Se joignent à cette plateforme un certain nombre de partenaires privés, labos, entreprises et financeurs. Si la majorité des projets est menée par le lycée, un adossement à l'enseignement supérieur est vivement recommandé, et s'effectue sans difficulté par le fait que les établissements reçoivent ainsi des subventions, dans le cadre de la plateforme, qu'ils peuvent utiliser à leur convenance.

L'optique, lors de la mise en place d'une plateforme, est de commencer par définir clairement les compétences et produits que peut vendre cette plateforme, en respectant deux objectifs principaux :

- Avant tout, que les prestations de la plateforme aient un **intérêt pédagogique**, que ce soit en faisant participer directement ou indirectement les étudiants.
- Ensuite, qu'il n'y ait **pas de concurrence déloyale** avec le privé. Ce deuxième objectif implique notamment une relation claire avec le GRETA, organisme de formation, puisque la Plateforme ne peut pas, en théorie, faire de formation. Toute action de ce genre implique donc une convention avec l'organisme.

Modalités de fonctionnement d'Aquitaine Bois :

Une plateforme est labellisable ou relabellisable tous les 3 ans. Selon M. Tastet, son lancement implique de définir en amont le **marché** sur lequel va s'appuyer sa thématique, puis **les forces et les compétences** des personnes impliquées (soit leur nombre et leur temps disponible). Sur leur PFTL, entre 3 et 5 personnes sont mobilisables : L'animateur, à qui est alloué une décharge horaire de 7h par mois, et des enseignants des établissements, payés dans ce cas à la mission, au titre d'un forfait horaire, mais dont le temps cumulé ne peut dépasser 25% de leurs horaires d'enseignement (donnée approchante, à vérifier selon la thématique de la PFTL). Pour les enseignants, l'intérêt de participer aux projets d'une plateforme provient, plus que des avantages de rémunération, d'un engagement personnel. Mais il faut surtout pour cela qu'ils puissent percevoir dans la confrontation à des problèmes techniques, des défis technologiques à relever.

Pour cette plateforme, sa création a été notamment facilitée par l'originalité du concept, aucun bureau d'étude n'existant dans ce secteur (bois et constructions en bois). La question de la concurrence déloyale n'a ainsi pas posé de soucis particuliers.

L'intégration des élèves dans les projets et prestations se fait donc rarement comme force de travail « directe », au vu des contraintes de l'adéquation de temporalité entre les mondes scolaire et privé. Cependant, toutes les actions menées par les enseignants (la force de travail de la plateforme) se transforment ensuite pour eux sous la forme de projets concrets et pertinents (en adéquation avec les problématiques actuelles de la profession puisque traités récemment).

M. TASTET nous présente plusieurs types, illustrés, de prestations proposées par la plateforme depuis sa création, soit environ 80 projets :

Jusqu'à l'année précédente, la loi sur l'innovation permettait de mettre en place des dispositifs intéressants pour tous les acteurs : l'intégration des étudiants dans l'entreprise, avec une mission spécifique, soutenue par les enseignants du lycée et de l'IUT.

Aujourd'hui ces dispositifs n'existent plus, aussi la PFTL se mobilise plus sur des études de faisabilité, qui, bien que bénéficiant d'un important financement, ne semblent pas des plus intéressantes au regard du temps nécessaire à leur production.

Restent donc plusieurs types de prestations, comme les prestations directes, (comme des forfaits de journées de conseils), ou des « prestations ouvertes » (soit des travaux, études ou conseil de brève durée). Le format de « prestation de conseil », assimilable à un bureau d'étude, ne pouvant dans le cadre d'une plateforme faire l'objet d'un remboursement, le lycée a pris le parti de faire valider ses prestations par un comité de validation. Ce dispositif justifie ainsi le paiement par les entreprises et les rassure sur la qualité de la prestation. Enfin, de par son intégration dans un secteur public (établissement éducation nationale), il peut s'agir parfois de prestations non payantes. Cet avantage pour les clients permet cependant d'aboutir sur des prestations payantes par la suite.

Eléments pouvant participer d'un bon ou d'un mauvais fonctionnement :

Il apparaît que selon les PFTL, les modalités de fonctionnement et d'organisation diffèrent. Cependant, M. TASTET ayant été en contact avec un certain nombre d'entre elles, et ayant vu leurs évolutions ou avortement, il nous présente quelques éléments qui semblent participer d'un échec « assuré » : la personne de l'animateur étant centrale, mettre à ce poste quelqu'un ne connaissant pas la force de travail ni le marché (secteur d'activité) produit régulièrement des difficultés de mise en œuvre. Il s'agit aussi de réguler ses ambitions dès le début, afin de ne pas afficher « une belle coquille vide », apportant des subventions mais souvent vouée à disparaître rapidement.

Dans le cas d'Aquitaine Bois, leur réussite, modeste au regard des bénéfices récoltés, mais s'inscrivant dans la durée, provient notamment du fait que l'animateur (M. TASTET) est enseignant au lycée et à l'IUT, et connaît ainsi la force de travail disponible (les enseignants) et les rouages de l'institution scolaire. Il a pu aussi bénéficier d'un

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

réseau important en contactant lors de la mise en place de la plateforme ses anciens élèves. De plus, son expérience antérieure à l'enseignement lui a permis de connaître le secteur privé du bois, son organisation, les tendances du marché...connaissances réactualisées par les contacts établi en tant que professeur d'enseignement par alternance.

Structure juridique :

Pour ce qui est de la structure juridique de la PFTL, Aquitaine Bois s'est constitué en temps que GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique), qui se trouve parfois «à la limite de la légalité », mais permet une gestion souple. De plus, au vu des recettes récoltées, le dispositif du GIP (Groupement d'Intérêt Public) semble « inadapté au niveau de la gestion et de la comptabilité ». La comptabilité du GIS est ici associée à celle du lycée, et dans un souci éthique, les recettes des projets permettent une rémunération de l'agent comptable, au regard de son travail pour la PFTL.

CONCLUSION :

Au terme de cet entretien, nous notons surtout que la personne de l'animateur est centrale pour la réussite et la longévité d'une plateforme, principalement du fait de sa connaissance (M. TASTET insiste particulièrement sur ces éléments) des compétences et de la force du travail, ainsi que du marché. Il faut trouver une personne non seulement compétente, mais aussi et surtout fortement impliquée personnellement dans le projet, la décharge horaire attribuée étant bien trop insuffisante au regard du travail à fournir.

Il nous faudra donc déterminer le plus rapidement possible, pour la pertinence de notre étude, si les lycées sont à même de produire cet animateur, qui en amont représentera pour nous une personne ressource de tout premier plan.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

B. Etat des plateformes technologiques en aquitaine

Les PFTL d'Aquitaine étant fort différentes les unes des autres, nous avons voulu faire un état des lieux de leur « santé » trois - quatre ans après leur création.

1. PLATEFORME ALITEC 47 A SAINTE LIVRADE :

M. BASCLE (proviseur) :

« Je vous informe que notre PFT est en cours de réhabilitation par l'AFNOR. Nous avons traversé une période un peu délicate en matière de financement et de statut. Tous les partenaires sont d'accord pour poursuivre sous une forme associative. Nous attendons le résultat de l'audit car si nous ne sommes pas réhabilités (donc avec aucune chance de soutien financier) nous ne repartirons pas. »

2. PLATEFORME ABC PERIGORD A PERIGUEUX :

M. MARCHE (chef de travaux du lycée support du GIP) :

« Nous sommes en train de relancer cette plateforme car elle a eu une année "blanche". Nous devons relancer l'habilitation et nous avons prévu une réunion seulement en janvier 2009. »

3. ANALYSE DE CES DIFFERENTS CONTACTS :

Il ressort de ces prises de contact que les Plateformes Technologiques des Lycées sont dépendantes de leur labellisation et du dynamisme de leur animation.

Sur les deux exemples choisis pour leur proximité géographique, on s'aperçoit que cette double nécessité est difficile à maintenir dans le temps, et que l'impulsion du départ s'essouffle assez rapidement si le projet n'est pas animé de façon volontaire et passionnée.

III. PROCESSUS DE LABELLISATION

- **OBTENTION DU LABEL PLATEFORME TECHNOLOGIQUE**
- **CONDITION D'OBTENTION DES FINANCEMENTS DE CELLE-CI.**

Dans la mise en place d'une PFTL, il convient de s'assurer de sa viabilité économique et de la pérennité de celle-ci. En effet, non seulement le projet doit répondre à un besoin des entreprises et une capacité des lycées à répondre à ce besoin, mais il doit aussi répondre à des critères relativement stricts dans son montage financier, juridique et organisationnel afin de pouvoir être labellisé en tant que « PFTL » et ainsi avoir la possibilité de recevoir des financements de fonctionnement européens, nationaux et régionaux.

Afin de mieux appréhender en quoi consiste cette labellisation, nous avons réalisé une synthèse du cahier des charges de la labellisation d'une PFTL. Sur cette base, nous avons ensuite essayé de modéliser la forme que pourrait avoir une PFTL sur notre territoire.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

A. Synthèse du Cahier des charges pour la Labellisation PFTL

Ce Label est accordé par la Commission nationale de labellisation des structures de diffusion technologiques.

Pour une durée de 3 ans (si la labellisation est refusée, il existe la possibilité de représenter une demande 2 ans plus tard).

Aide au montage des demandes : DRRT

> **La procédure de Labellisation** comprend :

- Le cahier des charges
- Un questionnaire de demande de label
- Des éléments de satisfaction de la clientèle

> La PFTL en phase de création doit faire une étude d'opportunité économique

Critères de fonctionnement internes :

La légitimité des compétences et des moyens de la structure repose sur :

- des moyens humains et matériels, en interne et par les labos et centres de recherches associés
- une veille permanente et un élargissement des champs de compétences
- une intégration aux réseaux technologiques

La structure :

Conseil (non obligation) de se créer comme structure autonome, association ou GIP de transferts technologiques

Sinon, par voie de convention signée entre les différents partenaires.

Eléments comptables

Doit se doter d'un système comptable, établir bilan comptable annuel et budget prévisionnel...

Spécificité des PFTL : Même lorsque la PFTL n'est pas organisée sous la forme d'une association ou d'un GIP, un dispositif doit être mis en place pour pouvoir appréhender l'ensemble des dépenses et des recettes de la PFTL et assurer la traçabilité des crédits. Cela doit permettre à la PFTL de traduire au plus près, dans l'établissement de ses coûts, la réalité de ses charges.

Lorsque l'établissement porteur d'une PFTL est un établissement public local d'enseignement, un service spécial à comptabilité distincte doit être créé pour gérer la PFTL. Un budget consolidé et un compte financier doivent être présentés.

Pérennité :

La PFTL doit établir les financements qui relèvent des subventions et ceux qui vont relever de ses propres prestations. Peut effectivement devenir totalement autonome mais aussi rester dépendante des subventions si mission de service public.

Ne doit pas faire de concurrence déloyale à une activité privée : autorisation d'une prestation si non concurrence directe à des sociétés privées et si valorisation de la formation initiale et continue.

Compétences et moyens internes :

Il peut y avoir une convention (conseillée ?) avec un ou des laboratoires d'adossement pour s'assurer disposer des moyens humains et matériels adéquats et permettant d'assurer la maîtrise et la responsabilité de ses missions.

La PFTL doit aussi démontrer que toutes les dispositions sont prises pour assurer la disponibilité des équipements, ceci pour garantir au client le respect des délais de réalisation et la qualité du produit.

Pour chaque domaine de compétence, la structure doit aussi se justifier de prestations antérieures pour les entreprises (et de leur satisfaction). Preuve dans charte de déontologie de leur réussite opérationnelle.

Centre de compétences partenaires et laboratoires d'adossement :

Afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises, la structure (CDT, CRT ou PFTL) doit connaître les compétences techniques disponibles dans son secteur (centres techniques, laboratoires publics de recherche), mais également les ressources transversales (marketing, formation...) et en provenance de secteurs industriels autres que celui dans lequel elle est éventuellement spécialisée.

La PFTL devant regrouper les moyens et compétences de plusieurs établissements, il convient d'établir une convention entre l'établissement « tête de réseau » et les établissements partenaires

Réseau et centres de ressourcement :

Les PFTL interviennent en tant que membres associés du RDT (Réseau de Diffusion Technologique). La structure doit décrire de manière détaillée le dispositif régional de transfert et d'innovation auquel elle appartient. Lorsqu'une PME rencontre des problèmes par exemple, la PFTL est en mesure de la réorienter vers le RDT (implication et responsabilité moindre que CDT et CRT).

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Activités

Favoriser le développement des PME : La structure doit consacrer une large part de son activité à la mise à disposition de ressources technologiques auprès des PME. Lorsque cette part est faible, elle doit prouver une évolution croissante de cette activité, au moins en terme de nombre de contrats.

(il est fortement recommandé de respecter et suivre les ratios suivants :

- Nombre de contrats (ou conventions) avec des PME sur Nombre de contrats (ou conventions) total, supérieur à 1/3 ;
- ou Chiffre d'affaires réalisé avec des PME sur Chiffre d'affaires total, supérieur à 1/4.)

Favoriser les « service sur mesure » :

Ce critère est prépondérant dans l'évaluation des structures dans la mesure où il justifie l'intervention de l'Etat et des collectivités territoriales dans le soutien de structures qui favorisent le développement économique.

(ratios conseillés) :

- Nombre de contrats (ou conventions) concernant des services sur mesure fournis, sur Nombre total de contrats (ou conventions) total, supérieur à 1/3 ;
- ou Chiffre d'affaires généré par les services sur mesure sur Chiffre d'affaires total, supérieur à 1/4.

> Services sur mesure :

Définition préalable des services sur mesure : Sont pris en compte dans cette catégorie les services qui correspondent à un service adapté au problème d'une PME, véritablement sur mesure de la part de la structure. Un service sur mesure peut aussi intégrer des services sur catalogue à condition qu'il fasse l'objet d'une interprétation répondant à un (des) besoin(s) spécifique(s) de la PME :

- Innovation, transfert, développement technologique. Sur tout ou partie d'un projet.

- Expertise, conseil, mise en réseau :

(Analyses de l'efficacité, de la conformité, de la sécurité des produits ou des moyens de production. Elles donnent lieu de la part de la structure, à un diagnostic accompagné de recommandations et le cas échéant de prestations techniques)

- Aide à l'insertion de compétences technologiques dans les entreprises (PME/TPE).

> Services sur catalogue :

Définition préalable des services sur catalogue : Sont pris en compte dans cette catégorie les services qui correspondent à une liste de prestation standard, décrites et tarifées, a priori. Ils correspondent à un ensemble d'activités à partir de projets

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

ponctuels préalablement identifiés dont les moyens matériels et humains sont connus et dont les procédures et les documents contractuels sont préétablis :

- Analyses
- Essais
- Mesures
- Contrôles et examens

> Services d'informations et de promotion :

Information et formation technologique à destination des entreprises, et communication sur la PFTL

- veille technologique
- journées thématiques
- démonstration technologique individuelle ou collective
- sensibilisation technologique des PME
- visite d'entreprise
- contribution à la formation initiale
- formation continue des enseignants

Activités	§ du cahier des charges	Actions	Mesure d'activité et d'impact	Label CRT	Label CDT	Label PFT
Prestations sur mesure	§ 3.2.1	Réalisation de prototypes, de pré-séries	Chiffre d'affaire des prestations exécutées	oui	non	oui
	§ 3.2.1	Etudes de faisabilité, de préindustrialisation, contrats d'études	Chiffre d'affaire des prestations exécutées	oui	non	oui
	§ 3.2.2	Expertise, conseils et mise en réseau (technologiques, financiers et commerciaux)	- Nombre de conseils en direct et mises en relation pour avoir des conseils ou pour faire réaliser des prestations - Nombre de centres de compétences visités - Nombre de centres de compétences sollicités + les indicateurs notés au § 3.1.2	oui	oui	à la marge
Prestations sur catalogue	§ 3.3	Analyses, essais, mesures, contrôles et examens...	Chiffre d'affaire des prestations exécutées	oui	non	oui
Prestations liées à l'information, la promotion, la mise à jour des connaissances	§ 3.4.1	Information sur les différentes procédures et outils des politiques mises en place par le gouvernement (Crédit impôt recherche, jeunes entreprises innovantes, concours créations d'entreprises etc...)	Listes des réunions organisées, dates, lieux	oui	oui	à la marge (Cortechs,...)
	§ 3.4.2	Organisation de séminaires, conférences	Listes des réunions organisées, dates, lieux	oui	oui	à la marge
	§ 3.4.2	Documentation et diffusion de culture technologique	Preuves de mise au point de plaquettes, listes des réunions organisées, dates, lieux	oui	oui	à la marge
	§ 3.4.3	Présentation de nouvelles technologies à des entreprises. Présentation et démonstration de matériel professionnel, ...	Listes des réunions organisées avec avec sujets, dates et lieux	oui	oui	oui
	§ 3.4.4	Sensibilisation et accompagnement des entreprises à des technologies nouvelles issues des laboratoires de recherche adossés aux structures	Listes des réunions organisées avec sujet, dates et lieux	oui	oui	à la marge
Prestations de formation	§ 3.4.5	Visites d'entreprises	- Nombre minimum de visites annuelles (au moins 80 entreprises/chargés d'affaires pour les CDT et 40 pour les CRT) - Nombre de nouvelles (n'ayant jamais été visitées) entreprises démarchées (au moins 20 entreprises nouvelles/an/conseiller technologique pour les CDT et 5 /an/conseiller technologique pour les CDT)	oui	oui	non
	§ 3.5.1	Formations en accompagnement (nouveaux équipements, méthodologies ...)	Dates, lieux et identification des manifestations	oui	non	oui
	§ 3.5.2	Formations (ou mise à jour) des personnels techniques ¹ dans le domaine d'activité de la structure de transfert	Liste des manifestations, avec dates et lieux	oui	oui	non
Missions de l'enseignement technologique et professionnel	§ 3.5.3	Réponses aux missions et aux besoins pédagogiques de l'éducation nationale	Listes des prestations réalisées dans le cadre de la formation des étudiants	non	non	oui
	§ 3.5.4					

Eléments et garanties contractuelles :

Tous les services facturés par la structure (PFTL) donnent lieu à un contrat, une commande ou à une convention.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

La structure prévoit dans chacun des contrats ou conventions passés avec un client, un certain nombre de dispositions. Certaines de ces dispositions sont systématiques, tandis que d'autres sont optionnelles, selon les modalités de la prestation demandée par le client.

Ces dispositions contractuelles concernent d'abord les services sur mesure qui constituent le cœur de l'activité de la structure. Les services sur catalogue doivent également faire l'objet de certaines dispositions contractuelles.

Eléments et garanties contractuelles : CRT et PFT uniquement

		SERVICE SUR MESURE	SERVICE SUR CATALOGUE
SYST.	Document contractuel	La structure doit établir un contrat ou une commande ou une convention.	
SYST.	Devis - Evaluation des coûts	La structure établit une évaluation des coûts de la prestation couvrant chacune des phases du programme de travail. En cas de réorientation des travaux, un nouveau devis ou avenant est élaboré.	Le tarif de la prestation fait référence à un barème de la structure qui est défini par ailleurs et consultable par le client.
SYST.	Moyens matériels et humains	La structure s'engage sur les moyens qu'elle met en oeuvre pour réaliser la prestation : - matériels : équipements, machines, caractéristiques éventuelles d'étalonnage de celle-ci, temps d'utilisation. - humains : qualification des personnes, temps nécessaires.	
SYST.	Continuité du service - respect du calendrier	La structure s'engage à assurer la continuité de service auprès du client dans une période et selon un calendrier prédéfini.	La structure s'engage à accomplir la prestation dans un délai convenu avec le client. Des pénalités de retard peuvent être prévues dans le contrat/commande/convention.
SYST.	Archivage - traçabilité	La structure s'engage sur un délai de conservation des documents et pièces justificatives des travaux, pour assurer leur traçabilité.	
SYST.	Engagement sur la solution apportée et modalités d'accompagnement	La structure s'engage sur la nature des travaux remis au client au terme du contrat (solution théorique ou pratique), ainsi que sur les modalités d'accompagnement (mise en oeuvre sur les équipements du client, formation etc).	La structure s'engage à ce que les résultats respectent une tolérance définie.
SYST.	Déontologie et confidentialité	La structure s'engage à respecter la charte de déontologie et de confidentialité.	
SYST.	Facturation	La structure s'engage sur les modalités de facturation. Elle s'engage également à indiquer l'affectation d'aides publiques éventuelles.	La structure s'engage sur les modalités de facturation.
SYST.	Propriété industrielle	Le client de la structure bénéficie en règle générale des droits de propriété industrielle sur les résultats des travaux, sauf conditions particulières à préciser.	
OPT.	Assurances	La structure contracte les assurances nécessaires pour couvrir les risques correspondants à la non atteinte des objectifs de la prestation et à d'éventuels dégâts et préjudices occasionnés.	
OPT.	Opérations faites sur site client	Dans le cas où certaines opérations doivent être réalisées sur le site du client, les modalités d'intervention de la structure sont prévues, notamment les conditions d'utilisation des moyens de production, l'obligation de respect des réglementations auxquelles est soumis le client ainsi que de son règlement intérieur, l'exposé des contraintes et frais induits pour le client, les éventuelles assurances pour couvrir des risques particuliers, etc ... Dans tous les cas de figure, elle reste le seul garant du respect de ces exigences vis-à-vis du client, de la confidentialité et des moyens mis en oeuvre par le sous-traitant.	
OPT.	Opérations sous-traitées	Dans le cas où certaines opérations doivent être soit réalisées par un laboratoire d'adossement de la structure, soit sous-traitées à un autre laboratoire, la structure en fait explicitement mention et choisit un sous-traitant qui réponde aux exigences du client. Dans tous les cas de figure, elle reste le seul garant du respect de ces exigences vis-à-vis du client, de la confidentialité et des moyens mis en oeuvre par le sous-traitant.	

SYST. = engagement systématique

OPT. = engagement optionnel

Qualité du service :

Doit répondre à un certain nombre d'exigence qui concernent principalement les service sur mesure. (Tableaux à la fin du document)

La maîtrise de la qualité :

La structure doit :

- définir d'un chef de projet interlocuteur du client
- veiller à ce que l'avancement des travaux respecte le programme de travail contractuellement défini, avec la prise en compte des éventuelles modifications ou corrections

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

- effectuer des revues de contrat avec le client à la fin de chaque étape du programme de travail contractuellement défini (les modifications doivent faire l'objet d'un avenant)
- mise en place d'un service documentaire permettant d'assurer le suivi des dossiers clients
- Contrôle des résultats (prototype ou projet étude devant être validé par le client)
- Mise en place d'une auto-évaluation et d'un bilan d'activité annuel comparatif prenant en compte le budget prévisionnel de l'année précédente.

Charte de déontologie et confidentialité (Publique)

10 clauses (résumé) :

1) Services sur mesures adaptés à un besoin/problème particulier du client. La structure doit y répondre avec professionnalisme, mais dans un cadre concurrentiel, il est impératif que les domaines d'interventions soient soigneusement cadrés de manière à ne pas constituer de concurrence déloyale avec le secteur privé.

2) Engagement de parvenir aux résultats visés, établissement d'un devis en amont de toute prestation.

3) La structure s'engage à consacrer une large part de son activité à la mise à disposition de ressources technologiques auprès de PME.

4) La structure s'engage à posséder les compétences humaines et l'expérience permettant d'assurer la maîtrise des prestations et des projets qui lui sont confiés.

5) La structure s'engage à fournir à ses clients des services qui respectent le niveau de qualité et de professionnalisme qui la caractérise. Elle prend toutes les dispositions lui permettant de maîtriser cette qualité.

6) Si la structure n'est pas en mesure de répondre aux besoins des clients, réorientation de ceux ci vers une structure adaptée.

7) La structure s'engage à garder secret le sujet, les travaux et leurs résultats, sauf autorisation écrite de l'entreprise cliente à fixer dans le contrat. Le contrat prévoit aussi les règles de répartition et de rémunération de la propriété intellectuelle issue du travail collaboratif.

8) La structure s'engage à traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'elle peut recueillir à l'occasion de ses contacts avec les entreprises, y compris lorsqu'il n'y a pas contractualisation, sauf autorisation écrite de l'entreprise cliente.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

9) La structure s'engage à ce que chaque membre du personnel impliqué dans un projet signe une clause de confidentialité interne.

10) La structure s'engage à renouveler et à enrichir son patrimoine technologique, notamment auprès de laboratoires de recherche et de réseaux technologiques, de manière à fournir à ses clients des compétences actualisées en permanence.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

QUALITE DU SERVICE, TABLEAUX RECAPITULATIFS :**Ce tableau concerne les CRT et les PFT uniquement**

	SERVICE SUR MESURE	SERVICE SUR CATALOGUE
INFORMATIONS GENERALES SUR L'OFFRE DE SERVICE	La structure doit informer tout client sur son identité et sur son offre de service. Cette information doit indiquer les services relevant de son statut, ses compétences en tant que structure de diffusion technologique, ainsi que des références dans le respect de la charte de déontologie et de confidentialité. De la même manière, elle doit informer sur son -ou ses- laboratoire(s) d'adossement. Cette communication doit être faite dans un langage technique accessible pour les entreprises. Spécificité des PFT : il doit être précisé au client si la prestation est réalisée par des étudiants et/ou des enseignants uniquement ou bien par les deux.	
IDENTIFICATION DES BESOINS ET COLLECTE DES DONNEES	La structure rend visite au client sur son site si besoin. Elle informe le client sur son statut et sur la nature du service rendu : sensibilisation technologique ou véritable analyse pointue d'un problème en vue d'un service sur mesure, caractère payant ou non de cette analyse. La structure doit faire l'analyse du problème et identifier les besoins du client. A partir de cette analyse, la structure doit proposer au client une reformulation de son problème d'une manière compréhensible pour une entreprise. Cette reformulation correspond à un premier cahier des charges de la prestation. La structure doit être objective dans cette analyse. Si le problème ne relève pas de sa compétence ou s'il ne lui est pas possible de le satisfaire dans les délais du client, elle en informe celui-ci sans délai et l'adresse aux autres partenaires technologiques susceptibles de le prendre en charge.	La structure doit identifier les besoins et s'assurer qu'ils relèvent de sa compétence. La structure doit être objective. Si le problème ne relève pas de sa compétence ou s'il ne lui est pas possible de le satisfaire dans les délais du client, elle en informe celui-ci sans délai et l'adresse aux autres partenaires technologiques susceptibles de le prendre en charge.
ETUDE DE LA FAISABILITE ET ELABORATION D'UN PLAN D'ETUDE	La structure doit faire l'analyse technique du problème. Cette analyse comprend l'exploration des voies d'étude possible et la faisabilité de la prestation. Elle s'appuie si besoin sur une analyse économique ainsi que sur celle des technologies existantes (publications, normes, brevets...) qui peuvent constituer des entraves ou des aides possibles à la prestation. Cependant, elle examine avec le client si elle doit les effectuer elle-même ou non. Dans ce dernier cas, elle adresse le client aux autres partenaires technologiques susceptibles de le prendre en charge.	NON APPLICABLE
ELABORATION DU DEVIS	La structure doit proposer un devis et un programme de travail qui correspondent aux besoins du client et à ses contraintes.	La structure doit proposer un devis qui correspond aux besoins, exigences et contraintes du client. Avant de pouvoir stabiliser dans le temps le prix définitif de la prestation, un mini devis devra préalablement être réalisé. Il est nécessaire de mettre en place une matrice financière qui fixe les modalités de calcul du coût des prestations en tenant compte de la rémunération des différents intervenants et du taux des charges générales.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

	SERVICE SUR MESURE	SERVICE SUR CATALOGUE
INFORMATIONS SPECIFIQUES AU CLIENT	<p>La structure doit informer le client sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aides publiques, le cas échéant avec l'aide du RDT - les risques éventuels d'impossibilité de mettre en oeuvre des technologies pour des raisons réglementaires ou de sécurité. <p>Et doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les explications nécessaires et démonstrations souhaitables sur les moyens à sa disposition, soit en interne, soit dans des laboratoires d'adossement, - les explications nécessaires sur les dispositions du contrat. <p><u>Spécificité des services sur catalogue</u> : en cas d'essai en libre service, la structure doit informer le client des éventuelles limites de garantie sur la fiabilité et l'authentification des résultats.</p>	
REALISATION	<p>La structure doit effectuer les études théorique et pratique en conformité avec le programme de travail arrêté avec le client et les autres garanties contractuelles : respect des moyens mis en oeuvre, contractualisation des assurances nécessaires, respect des conditions définies en cas d'utilisation des moyens du client ou de sous-traitance, etc ...</p> <p>En cas d'essais sur site, elle prend en compte les contraintes du client.</p>	
REMISE DES RESULTATS / RECEPTION CLIENT	<p>La structure remet les résultats au client avec toutes les mesures d'accompagnement éventuellement nécessaires à la bonne utilisation ou à la bonne mise en place de la solution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation dans un rapport explicite et adapté à la situation de l'entreprise, - formation d'accompagnement, - commentaires explicatifs, - toutes autres actions permettant de rendre la solution vraiment opérationnelle pour le client. 	<p>La structure remet les résultats au client avec les commentaires explicatifs éventuellement nécessaires à la bonne compréhension et à la bonne utilisation des résultats.</p>
FACTURATION	<p>La structure doit établir la facturation conformément aux dispositions contractuelles. Elle indique les éléments de la prestation qui ont pu bénéficier d'aides publiques.</p>	<p>La structure doit établir la facturation conformément aux dispositions contractuelles.</p>
BILAN DE FIN DE PRESTATION	<p>Après la fourniture des résultats, la structure doit s'assurer que la prestation satisfait le client. A cette fin, elle peut veiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la bonne utilisation des résultats par le client, - à l'atteinte de gains effectifs pour le client, - à ce que celui-ci dispose des informations pouvant l'aider pour la suite de son projet (exemple industrialisation), ou lui permettre de poursuivre l'innovation avec d'autres structures s'il le souhaite. <p><u>Spécificité des PFT</u> : dans le cadre de la formation des étudiants, la PFT doit s'assurer que l'apport pédagogique est effectif (réponses aux besoins, bonne diffusion et compréhension du savoir...).</p>	NON APPLICABLE

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Ce tableau concerne les CRT et les CDT uniquement

SERVICE D'INFORMATION ET DE PROMOTION	
Prospecter et identifier les besoins	La structure doit prospecter et identifier les besoins spécifiques des entreprises, en englobant les aspects techniques, mais également commerciaux, de gestion et d'organisation... Cette activité se concrétise par les visites aux nouvelles entreprises (n'ayant jamais été visitées) et le renouvellement des visites aux entreprises connues.
Prospecter et identifier les compétences	La structure doit réaliser des visites et développer des contacts ou des partenariats avec les centres de compétences régionaux, nationaux, voire européens afin d'accroître sa connaissance des compétences techniques, transversales ou intersectorielles.
Diagnostiquer, conseiller et appuyer techniquement les entreprises	La structure doit réaliser un diagnostic qui consiste à faire l'analyse d'un projet dans le contexte global de l'entreprise. Le conseil et l'appui technique peuvent être immédiats ou nécessiter un travail d'investigation : analyse du problème, recherche d'informations... Elle doit apporter une réponse personnalisée et adaptée aux besoins et aux moyens de l'entreprise, notamment dans le cas d'une sélection de compétences, sans laisser un demandeur sans réponse.
Informier individuellement	La structure doit proposer au client l'accès à de l'information individuelle. Selon le souhait du client la remise d'un document structuré, élaboré après une analyse de la demande et du contexte : - un dossier documentaire - une interrogation de base de données - une synthèse bibliographique, réglementaire...
Informier collectivement	La structure doit proposer au client de l'information collective qui recouvre la diffusion d'informations organisée et régulière (publications, annuaires, revues des sommaires, journaux, veille...), ainsi que l'organisation de manifestations thématiques de sensibilisation des entreprises (colloques, rencontres, petits-déjeuners, clubs...).
Mettre en relation et suivre	La structure doit mettre en place une assistance dans la mise en relation de l'entreprise avec un ou des partenaires, puis un accompagnement et un suivi dans le contact. Sur demande de l'entreprise, la structure peut lancer un appel d'offres et soumettre au choix de l'entreprise des prestataires compétents.
Assister la recherche d'aides financières	La structure doit faciliter l'accès des entreprises aux aides publiques disponibles. Son activité s'arrête au stade du conseil ou peut être complétée par une assistance au montage des dossiers de demande d'aides. Les personnels techniques doivent pour cela connaître et diffuser les procédures d'aides financières régionales, nationales et européennes.
Accompagner des projets individuels	Le rôle de la structure doit consister en un apport méthodologique au demandeur lors des phases de conception et de réalisation de projet, avec un suivi dudit projet.
Piloter des projets collectifs	La structure intervient en tant que chef de projet et est responsable devant le donneur d'ordre. La nature du projet est variée : étude, enquête, gestion d'aides, animation du réseau de diffusion technologique, sensibilisation et formation des entreprises à l'assurance qualité...

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

B. Réflexions sur la définition et la configuration d'une plateforme technologique (PFTL)

Objectifs :

- Définir une vision de plateforme conforme à une perspective de labellisation.
- Dans ce cadre (ou ces cadres si plusieurs formes envisageables), déterminer les intérêts souhaités et réels des différents acteurs du projet (lycées/élèves/entreprises).
- Selon ces cadres toujours, déterminer les modalités d'activités et prestations susceptibles d'être proposées par la plateforme.
- Les conséquences sur la menée de l'étude

Nous sommes partis, pour notre étude, d'une conception de la plateforme technologique comme **zone d'interface, de mutualisation de savoirs, de matériel et de compétences entre les établissements scolaires et les entreprises locales du secteur**. Dans ce cadre, la PFTL est fortement adossée et intégrée dans les formations professionnelles de l'établissement (Bac Pro et BTS). Ses activités (effectuées par les étudiants) sont donc définies en priorité en fonction des programmes d'études des formations professionnelles, puis selon une étude des besoins des entreprises,

Cette approche implique :

De fonder l'étude de faisabilité sur les caractéristiques des formations, compétences et matériels des établissements.

De rechercher les intérêts pédagogiques des missions de la plateforme et les formes de « facilitation » d'insertion professionnelle.

S'apparente (dans quelle mesure ?) aux dispositifs déjà mis en place dans les référentiels des formations professionnelles (de l'Education nationale) qui se traduisent par les projets des étudiants (sur deux ans en BTS) et les stages en entreprise.

Les intérêts de chacun dans cette configuration de la PFTL :

- Pour l'Etablissement : Veille technologique et adaptation de la formation au monde évolutif des entreprises et des technologies (pertinence et légitimité des formations proposées).
- Pour les Etudiants : Rapports avec le monde et les préoccupations de l'entreprise, constitution d'un réseau, travail sur des projets concrets dont

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa
33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59
www.hdgdev.com

l'opérationnalisation est visible, démarche de partenariat et d'échange avec les conseils des entreprises et les interactions possibles avec différents établissements (autres lycées ou universités).

- Pour les Entreprises : Pour des grandes entreprises du secteur, participation au comité d'experts et ainsi valorisation de leur image. Pour les PME, avantages similaires à la mise à disposition d'un stagiaire.
- Pour la labellisation : Cette approche peut entrer dans les critères de validation, cependant, ceux ci n'insistent pas sur l'intérêt pédagogique ou d'insertion professionnelle de la PFTL, mais sur les avantages qu'en tirent les entreprises. Cette configuration de la PFTL nécessite donc du travail de qualité, conventionné et contractualisé, et une réponse parfaitement en adéquation avec le cahier des charges définis par l'entreprise.

Autres définitions d'une PFTL et de ses activités :

Au vu des différents exemples en ligne de plateformes sur le territoire national, il nous apparaît aujourd'hui que la plupart d'entre elles relèvent plus du **prestataire de service** que du partenariat éducatif. Les sites internet présentent des offres de services/prestations, à destination des entreprises, qui se déclinent de façon générale selon les recommandations du cahier des charges de la labellisation :

- Services sur mesure (commandes des entreprises)
- Services sur catalogue (ponctuels, liste de prestations standard, décrites et tarifées -analyses, mesures, contrôles et examens-)
- Services d'information (formation des personnels d'entreprises) et de promotion (de la PFTL)

Il n'est pas fait mention de travail réalisé par les étudiants, mais de « moyens humains et matériels à disposition », ce qui sous-tend des compétences et savoir-faire optimaux. Il s'agit par ailleurs très souvent de plateformes adossées à des universités ou labos/centres de recherche, où le lycée n'est qu'un élément constitutif de l'ensemble (et support de la structure juridique et comptable).

L'étude de faisabilité, dans cette configuration :

Cette conception de PFTL demande de s'intéresser en amont aux besoins des entreprises/PME en matière de matériel et compétences technologiques de pointe, de leur nécessité d'avoir à disposition un support scientifique et technologique, avant de rencontrer les établissements pour diagnostiquer leurs capacités à répondre à ces besoins. **L'adossement à un établissement de formation supérieure et ses acteurs enseignants/chercheurs est très fortement conseillé.**

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Les intérêts des différents acteurs :

- Les établissements scolaires : Avantages financiers (prestations rémunérées), Veille technologique et adaptation de la formation au monde évolutif des entreprises et des technologies.
- Les étudiants : travail sur des cas réels récents et, selon leur association au projet ou non, travail concret en lien direct avec l'entreprise.
- Les entreprises/PME : Support technologique, diminue la nécessité en investissement matériel et humain, localisation et centralité des ressources du secteur sur un même pôle.
- Pour la labellisation : Répond à un nombre assez conséquent de critères de validation.

Nous avons pu aussi définir deux autres conceptions de PFTL, qui s'apparentent à la figure de la PFTL prestataire de service, tout en valorisant plus les compétences scientifiques et de recherche des établissements scolaires, et permettent, en privilégiant les intérêts des entreprises, une mutualisation, voire un transfert de technologie, sans dériver vers la pure et simple sous traitance (les fonctions de chacun sont respectées) :

- **La « tête de réseau »** : consiste à mettre en réseau les moyens humains et matériels dont disposent les établissements publics et parapublics d'enseignement, de fédérer ce réseau en y associant les entreprises, et ce dans un territoire et secteur donné, ce façon à valoriser/soutenir ce secteur technologique et aider les entreprises à être compétitives. A terme, ce type de structure pourrait favoriser l'instauration d'un pôle de compétitivité.
- **Le centre de ressources** : Dans le cadre du prestataire de service, insiste sur la mise à disposition des ressources de l'établissement, humaines et matérielles, pour les entreprises (disponibilité, facilité d'accès aux labos, formations auprès des personnels de l'entreprise).

Conclusion :

Il existe une différence de conception/définition d'une plateforme selon que l'on privilégie les « intérêts » des établissements scolaires, des étudiants ou des entreprises (PME de préférence). On peut supposer que la mise en place de la plateforme et la définition de ses orientations est à la discrétion des acteurs concernés, et spécifique à chaque structure et territoire, d'autant plus que le cahier des charges pour la labellisation PFTL présente des cadres permettant cette variété de choix.

Toutefois, ce texte semble favoriser une PFTL opportune en priorité pour les entreprises. La structure de la plateforme, implantée dans un établissement scolaire, se doit principalement de devenir une structure viable financièrement, indépendante des subventions, sauf lorsqu'elle remplit des missions d'intérêt publics. Il s'agit de valoriser le rendement économique, non les apports immatériels.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

De plus, il a été souligné lors de l'attribution de l'étude à Hauts de Garonne Développement que le souhait initial de la Région était d'optimiser l'investissement dans le pôle régional du lycée des IRIS en industrie graphique, par le développement de son rayonnement et utilisation, l'ouverture aux entreprises du secteur. Cet objectif demanderait plus la formalisation d'une plateforme technologique « centre de ressources » ou « prestataire de services ».

Dans toutes les configurations, le risque est de placer la plateforme technologique dans une situation de concurrence déloyale par la production d'un produit fini concurrentiel ou de conseils/supports déjà proposé par des entreprises privées.

Note :

Domaines d'Intérêts que peut présenter une PFTL, à rechercher quelque soit la configuration plébiscitée, dans le souci de répondre aux attentes de tous les acteurs. :

- pédagogique (élèves)
- d'insertion professionnelle (élèves)
- compétitivité/valorisation/légitimité (Etablissements/PME)
- financier (Etablissements/PME)
- support de formation (PME)
- « sous traitance » (PME)
- aide/support technologique (PME)

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

IV. AMENITES DU TERRITOIRE CONCERNE

- **ORGANISATIONS DES FORMATIONS ET DES LYCEES**
- **POTENTIALITES ET BESOINS DES ENTREPRISES**

A. Atouts et contraintes, potentialités et besoins : Volet Formations / Lycées

Le territoire concerné - la rive droite bordelaise - comporte plusieurs structures de formations allant du BAC PRO au MASTER 2, en passant par de nombreux BTS. Les structures support de ces formations sont :

- Le lycée ELIE FAURE
- Le lycée des IRIS
- Le lycée La Morlette
- Le lycée Jacques BREL
- Le CFA des employés et préparateurs en pharmacie
- L'annexe Bordeaux Bastide de l'IUT Bordeaux IV

Rappel des formations par structure :

➤ Le lycée Elie Faure à Lormont

BTS Banque, BTS Management des Unités Commerciales

➤ Le lycée Professionnel Jacques Brel à Lormont

Bac Pro Electrotechnique, Bac Pro Maintenance Systèmes Automatisés, Bac Pro Maintenance Appareils électroménagers Collectivité, BTS Optique Lunetterie

➤ Le lycée professionnel les Iris à Lormont

BTS Conception de produits industriels, BTS Electrotechnique, BTS Communication et Industrie Graphique

➤ Le lycée professionnel La Morlette propose des formations en CAP, BEP, Baccalauréat professionnel et mentions complémentaires. Les domaines sont ceux de la maintenance et hygiène des locaux, de l'esthétique, de la coiffure, des métiers de la mode, de la comptabilité et des carrières sanitaires et sociales.

➤ Les 4 départements de l'IUT Bordeaux IV sont :

- Techniques de Commercialisation (Tech de Co.)
- Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)
- Gestion Logistique et Transport (GLT)
- Formation Professionnelle Permanente (FPP).

➤ Le CFA propose des formations par l'alternance pour les diplômés de BP préparateurs en pharmacie et préparateurs en pharmacie hospitalière. Il permet aussi la préparation du CAP petite enfance et verra par la suite l'ouverture de filières spécialisées dans les soins à la personne et en dermo cosmétique ainsi que le développement d'actions de formation continue.

A l'issue de la pré-étude, l'industrie et la conception graphique semblait la thématique la plus pertinente, de part les installations et l'expertise du lycée des IRIS, pôle académique en la matière, et également de part la richesse locale et régionale du tissu économique de TPE / PME de ce secteur. Nous avons donc travaillé dans cette étude à la faisabilité de la PFTL dans ce domaine.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

1. LE POINT DE VUE « PLATEFORME TECHNOLOGIQUE INTER LYCEE » DU LYCEE DES IRIS

Nous avons rencontré les responsables du lycée des IRIS (M. JOUBERT, Proviseur ; Mme GREDOIRE, Proviseur Adjointe ; M. BEYNEY, Chef de travaux) dans le cadre de l'étude d'opportunité de la constitution d'une plateforme technologique inter lycée sur Lormont

En préambule, le proviseur s'interroge sur l'intérêt pour les étudiants et lycéens de la mise en place d'une plateforme technologique (PFTL). En effet, il voit clairement le bénéfice pour les entreprises, qui disposeraient ainsi d'une main d'œuvre et de ressources matérielles peu coûteuses. Il insiste donc sur le besoin de trouver des avantages pédagogiques et professionnalisant pour les étudiants, mais aussi financiers pour l'établissement.

Dans le cadre des projets d'élèves (sur une durée de deux ans pour les BTS) et les stages, le lycée des IRIS travaille déjà en partenariat avec des entreprises. La direction du lycée se demande donc en quoi l'institution d'une PFTL serait réellement pertinente et un plus pour l'établissement. De plus, ils conviennent de la difficulté de trouver une zone de recouvrement (thématique) pour les 3 lycées.

Cependant, un des objectifs du lycée est de faire venir les entreprises, principalement les imprimeurs (dans le cadre du BTS Industrie Graphique), à l'intérieur de l'établissement : la réalisation de cet objectif demeure un réel « challenge ». La PFTL pourrait donc répondre à cet enjeu.

Des axes de réflexions pour un travail concerté avec différents lycées (sur le modèle de la plateforme du Lot et Garonne) : choix d'un projet-support de la constitution de la PFLT

- 1) Le BTS communication et industrie graphique, pôle régional, qui nous semblait le plus à même d'être la thématique porteuse de la plateforme, s'avère difficile à intégrer dans un projet commun. En effet, leur spécificité en Aquitaine en tant que pôle académique ne permet pas de déceler des « compétences croisées » avec d'autres filières. D'autre part, du fait du matériel à disposition de l'établissement, le lycée est plus efficace en termes de production graphique, en tant que ressource, qu'en production imprimée (réalisation).
- 2) Le chef des travaux évoque le projet et la thématique du photovoltaïque actuellement traitée dans l'établissement. Selon lui, celle ci serait le seul domaine qui nécessiterait une intervention (financière) forte. Cependant

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

l'évidence d'une intégration à la PFTL n'est pas décelable au sortir de cet entretien.

- 3) Le projet proposé par le Lycée J. Brel lors de la pré étude, soit une collaboration entre les différents établissements et filières autour de la conception d'un produit fini, lunettes et montures (voire le boîtier), semble fédérateur. Il permettrait ainsi d'associer les filières (BTS et Bac Pro) de l'optique lunetterie (J. Brel) pour la réalisation des verres, du management commercial (E. Faure) pour le montage de projet financier et la communication, et le BTS Conception de Produits Industriels (Les Iris) pour la conception des montures et du boîtier.

Les points forts :

De façon générale, les établissements et les filières techniques paraissent pouvoir facilement trouver leur intérêt dans cette thématique « lunettes » et ce travail en partenariat. Pour toutes les filières, l'analyse du cahier des charges et la recherche d'une démarche Qualité participent d'un intérêt pédagogique évident.

Les élèves BTS CPI (Conception de Produits Industriels) sont rarement amenés à travailler sur des produits « complexes », que représenteraient les montures de lunettes. De plus, la compétence « design » étant attribuée à un autre lycée (Magendie), les travaux sur ce thème sont peu développés aux Iris, ce que regrette le chef des travaux. Participer à ce projet constituerait donc une plus value dans la formation.

Les limites :

De la PFTL : pour les établissements, tout projet nécessite d'être inscrit dans des projets d'études, d'avoir une thématique validée par les IA-IPR (Inspecteur Académique - Inspecteur Pédagogique Régional), pour une période d'1 an et ½. Les proviseurs et chefs de travaux ne peuvent donc témoigner que de leur propre volonté, et insistent sur une concertation avec les enseignants des filières qui auront à intégrer les travaux de la plateforme dans leurs programmes, ainsi que les IA, qui pourraient soutenir ou non le projet.

Du projet : Si les intérêts pour les établissements scolaires sont « évidents », il s'agit de percevoir dans quelle mesure le projet « lunettes » pourrait intégrer les entreprises et surtout leur offrir des avantages certains. Cet aspect non seulement participe de la définition d'une PFTL, mais rentre aussi dans les critères d'attribution du Label Plateforme Technologique, nécessaire afin de récolter les financements et subventions de fonctionnement.

Une association peut donc être trouvée avec des « grosses » entreprises de lunetterie comme Afflelou etc., qui dans le soutien aux formations techniques, un rôle de partenaires dans un « comité d'experts » jouerait sur leur image, mais il reste à définir les possibilités de partenariat avec les PME (cible initiale de la PFTL). Enfin, ce projet

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

nécessite d'être pensé et réfléchi de façon à ne pas entrer en concurrence déloyale (dès lors que l'on touche la fabrication) avec ces mêmes entreprises.

Ouvertures/ propositions :

Au delà du « projet lunetteries », qui peut faire l'objet d'une première forme de collaboration, permettre de lancer la plateforme et de « mettre le feu sous la marmite », il est toujours possible de développer des prestations pour les entreprises autour de la thématique de la production graphique. Effectivement, si le matériel (presses offset) de la production imprimée ne représentent pas d'intérêts particuliers à exploiter (car les entreprises en sont toutes dotées), le matériel de pointe (logiciels) et les compétences/savoirs dans le domaine de la production graphique peuvent être utilisés et proposés comme ressources pour les PME, et même faire l'objet de formations à destination des entreprises et de leur personnel, éventuellement aussi en lien avec le GRETA présent sur l'établissement.

Pour le proviseur, l'intérêt de la plateforme résulte dans le fait d'une interaction inter-lycées, inter-filières, mais aussi « intergénérationnel » et de niveau. Il insiste ainsi sur la pertinence d'ouvrir le projet non seulement aux BTS et Bac pros, mais aussi d'une part aux élèves plus jeunes (seconde, première) afin de valoriser les filières techniques, d'autre part aux formations post bac et universitaires, pour proposer aux étudiants des passerelles vers des formations plus longues éventuellement. La difficulté est dès lors de trouver un partenariat avec une université implantée sur la rive droite...

La difficulté d'inscrire les travaux de la plateforme dans les programmes d'études, étant fonction d'une impossibilité de surcharger les étudiants ainsi que de la disponibilité des enseignants, doit être réfléchie en partenariat avec le rectorat, qui pourrait éventuellement favoriser le projet en attribuant des décharges horaires pour les enseignants « responsables pédagogiques » de la plateforme

Matériel spécifique et de pointe de l'établissement pouvant être « attractif pour les entreprises » :

CPI :

Logiciels de CAO (conception assistée par ordinateurs) : Catia V, Solidworks...

Appareils de mesure tridimensionnels

Calculs et mécanique (résistance/conception de matériaux).

Industrie Graphique :

Travail sur Mac (meilleur écran et définition de la couleur)

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

2. APPORT D'EXPERIENCE : MME LEVI (EX PROVISEUR DU LYCEE ELIE FAURE) A LORMONT

Logiciel de dernière génération : DALIM (vaut 30 000€)

Après des nouvelles de la plateforme ALITEC 47, au montage de laquelle a participé Mme LEVI, et suivant notre exposé de l'avancée de notre étude, Mme LEVI nous donne un certain nombre de contacts. Ces personnes peuvent être des interlocuteurs ressources pour l'aide à la mise en place de la plateforme :

La principale du collège Montaigne à Lormont, Mme Françoise ALBERT-LAPLACE est l'ancienne proviseure du lycée Haroun Tazieff à Saint Paul les Dax, et a participé au montage du projet de la PFTL Aquitaine-Bois. La rencontrer nous permettra donc d'avoir des informations sur cette plateforme.

De plus, Mme LEVI nous informe qu'une réforme de l'Education Nationale permet aujourd'hui à des élèves de 3ème de prendre une option d'ouverture sur les entreprises. Nous pourrions donc réfléchir une possible intégration des niveaux collège à la plateforme, à plus ou moins long terme (sans écarter d'emblée cette piste, elle nous semble être plus une source de complexité dans le montage initial de la PFTL qu'un véritable apport à la démarche).

Le Lycée E. FAURE possède un BTS Banque et un BTS Management des Unités Commerciales (MUC), mais aussi une section d'Apprentissage, travaillant en collaboration avec la Banque Postale. Les intégrer à la PFTL pour tous les projets de montage de dossiers financiers etc. serait sans doute intéressant.

On nous conseille de rencontrer, en outre le proviseur, M. BERGER, deux professeurs engagés du BTS Banque, M. KI et Mme SIMON, et le coordonateur du BTS MUC, M. ARNAL.

Nous constatons avoir sensiblement délimité la même définition d'une plateforme technologique des lycées : son rôle consiste en une forme de « bureau d'étude » à moindre coût pour les entreprises (PME PMI) n'ayant pas les moyens techniques ou le temps d'effectuer un certain nombre d'études ou de recherches technologiques.

Se posent donc toujours les questions :

- de la compatibilité du temps scolaire au temps des entreprises (donc l'intégration des commandes des entreprises aux programmes scolaires)
- du risque de concurrence déloyale
- du statut juridique de la plateforme.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Pour ce qui est du temps, Mme LEVI est tout à fait consciente de la différence de temporalité entre les deux « mondes ». Il faut donc pouvoir déterminer en amont (de la rentrée scolaire) du programme d'étude et des services que commanderont les entreprises, pour les intégrer aux programmes scolaires et aux cours. Elle insiste aussi sur la nécessité d'avoir des enseignants « supports » et volontaires, disposant d'heures supplémentaires (ou de décharges horaires) afin de pouvoir compléter et participer au travail des étudiants sur les prestations de la plateforme.

Elle souligne également la nécessité de trouver un partenaire privé à la plateforme, et ce pour plusieurs raisons. Cela permet d'avoir un regard du monde privé lors de la mise en place de la plateforme, de s'assurer une légitimité auprès des entreprises susceptibles d'être clientes, et enfin, de se protéger contre des accusations de concurrence déloyales.

Pour ce qui est du statut, il semblerait que la structure la plus appropriée pour les premiers temps soit le GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique), les lycées ayant une structure assez compétente pour gérer les fonds financiers. Dans ce cadre, et d'après le modèle de la plateforme ALITEC 47, le GIS se diviserait en deux instances. Un comité de pilotage, dans lequel se trouveraient des représentants des chefs d'établissement, le ou les partenaires privés, un représentant du rectorat, des personnes ressources (ex : Mme LEVI), des représentants de la CCI et/ou des syndicats de branche. Elle nous conseille aussi d'inclure Haut de Garonne Développement dans ce GIS, et même d'être la structure qui impulse et coordonne.

Ce comité de pilotage, une fois formé, aura notamment pour mission d'établir les premiers règlements et convention sur le fonctionnement de la plateforme, particulièrement pour ce qui est de la gestion des fonds, chaque acteur pouvant recevoir et gérer une partie des fonds ou subvention. Il s'agit ainsi de prévenir en amont de toute erreur de gestion ou malversation possible.

La deuxième instance, soit un comité scientifique, serait composé des chefs de travaux et enseignants des établissements scolaires, éventuellement de personnels techniques des entreprises partenaires.

Nous nous quittons après que Mme LEVI nous ait proposé de contacter elle même les personnes des établissements précités, et de récupérer, pour modèle, les règlements et conventions établis dans le cadre d'ALITEC 47. Elle insiste en partant sur la condition non négociable pour la réussite « de l'aventure » d'une plateforme technologique, l'implication et la volonté de tous les acteurs qui la porte.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

3. RECUEIL DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU RECTORAT POUR LESQUELS LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE SERA UNE REPONSE PERTINENTE

Extraits du document « OBJECTIFS 2010 ».

Valoriser les formations à caractère professionnel et participer au développement économique de l'Aquitaine :

• Permettre la découverte des métiers

Forte d'une politique ambitieuse visant à valoriser les formations à caractère professionnel, l'Académie se donne comme objectif le développement de la découverte, par les élèves, des métiers et des formations qui y mènent. Cet objectif pourra être atteint en mobilisant l'ensemble des acteurs du système éducatif, de la Région Aquitaine, des représentants des professions et des branches professionnelles.

- développer la participation des établissements scolaires aux différents salons de l'orientation ;
- sensibiliser les enseignants, notamment de collège, aux actions de découverte des métiers et à l'enseignement professionnel et technologique ;
- communiquer par des manifestations du type « semaine de l'enseignement professionnel » ;
- accompagner la mise en place de l'option de découverte professionnelle en classe de troisième en favorisant les partenariats locaux entre l'établissement scolaire et le monde économique ;
- Créer une banque académique de stages.

• Adapter la carte des formations professionnelles et technologiques

Entrepris depuis la rentrée 2003, en partenariat avec le Conseil Régional dans le cadre du Programme Régional de Développement des Formations, le travail de rénovation de la carte des formations professionnelles et technologiques devra être poursuivi afin que l'Aquitaine se dote d'une carte adaptée aux poursuites d'études et à l'insertion professionnelle des jeunes.

- établir un plan d'évolution pluriannuel de la carte des formations professionnelles et technologiques. Il se basera sur le bilan des modifications entreprises sur la période 2003-2006 et sur des études statistiques et comparatives relatives à l'insertion professionnelle, aux besoins de main d'œuvre, aux capacités actuelles d'accueil dans les établissements scolaires. Le plan d'évolution prendra en compte l'ensemble des formations présentes en Aquitaine : voie scolaire initiale, apprentissage ;
- limiter le nombre de places vacantes dans les formations professionnelles et technologiques ;
- créer des outils statistiques partagés de pilotage avec les collectivités.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

• Valoriser le lycée des métiers

Davantage d'établissements doivent pouvoir bénéficier du label « lycée des métiers ». Ce « label qualité » dénote leur investissement dans la valorisation des formations à caractère professionnel. Il souligne également leur capacité à proposer, seul ou en réseau, différentes voies d'accès aux diplômes et des cursus complets de formation du niveau V au niveau III.

- Engager avec le conseil régional et les partenaires économiques un partenariat plus fort autour du « lycée des métiers » ;
- Promouvoir des formations à caractère professionnel de qualité au travers du label « lycée des métiers »

• Développer la place de l'Éducation nationale dans les quatre voies d'accès aux diplômes à caractère professionnel en liaison avec le monde économique : Formation par voie scolaire, Apprentissage, Formation continue des adultes dans le cadre des GRETA ou des services universitaires, Validation des Acquis de l'Expérience.

Les établissements scolaires ou universitaires doivent pouvoir proposer des voies d'accès aux diplômes diversifiées autour de la formation initiale par voie scolaire ou par apprentissage, la formation continue des adultes ou la validation des acquis de l'expérience.

- Mieux intégrer la formation professionnelle continue et l'apprentissage dans les établissements scolaires ou universitaires ;
- Promouvoir le mixage des publics et expérimenter des méthodes pédagogiques adaptées.
- Adapter l'offre de formation proposée par les GRETA au nouveau contexte de la formation professionnelle ;
- Permettre aux GRETA de se développer ;
- Développer la validation des acquis de l'expérience en formant et habilitant des « experts ».

Favoriser l'ouverture du système éducatif :

• Développer le partenariat avec les collectivités

Depuis le 19^{ème} siècle pour les écoles et les lois de décentralisation de 1982 et 2004 pour les collèges et lycées, les collectivités sont des partenaires à part entière de l'Éducation nationale pour la réussite des élèves.

- Renforcer les liens de partenariat avec toutes les collectivités pour favoriser la réussite des jeunes ;
- Développer l'information réciproque et les actions communes.

• Développer le partenariat avec le monde économique

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Le développement du partenariat avec le monde de l'entreprise est un gage d'ouverture du système éducatif visant à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.

- Renforcer l'activité de la cellule des relations école-entreprise afin de conforter les partenariats : élaboration et suivi des conventions entre le rectorat et les branches professionnelles, organisation de concours, organisation de la semaine école-entreprise, veille économique sur l'emploi et l'insertion professionnelle en Aquitaine ;

- Participer à l'élaboration et au suivi des contrats d'objectifs de branches, conduits par la collectivité régionale.

● **Permettre la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement, grâce notamment à l'outil ARGOS**

La maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication demeure un enjeu fort pour notre système éducatif.

- Développer l'accès de tous à l'ensemble des ressources pédagogiques numériques (espaces numériques de travail) ;

- Utiliser l'outil informatique pour mettre en place un accompagnement individuel de l'élève. Cette politique s'appuiera sur une collaboration étroite avec les collectivités territoriales. La formation continue accompagnera les enseignants dans ces changements de pratiques pédagogiques.

Accompagner la mise en œuvre des projets d'établissement ou d'école :

En articulation avec le projet académique, les projets d'établissement ont été relancés pour la période 2006-2009.

● **Organiser les services académiques pour mieux accompagner les écoles et les établissements du second degré**

L'enquête réalisée auprès de l'encadrement a montré le besoin d'accompagnement de l'action menée par les établissements et de lisibilité de l'action des services académiques.

- Poursuivre la clarification des missions des services dans la répartition des compétences entre les différents niveaux d'intervention (département, académie) ;

- Renforcer les missions d'assistance et d'aide aux établissements : Mission d'Aide et de Conseil aux Établissements (juridique, financier et assistance informatique) ;

- Développer les fonctions de pilotage et d'évaluation dans le champ pédagogique, administratif et logistique.

- Créer une direction de la pédagogie au rectorat.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

4. INSPECTEUR POUR L'ECOLE, RECTORAT DE BORDEAUX : MICHEL CAPTIER

M. CAPTIER nous rappelle tout d'abord que la constitution d'une Plateforme doit se faire avec plusieurs établissements scolaires, un ou des établissements de l'enseignement supérieur, et des partenaires privés.

Il s'avère que cette année (2008-2009) est l'année de renouvellement des PFTL, ce qui « n'est pas évident » selon M. CAPTIER, bien qu'il ne « tienne absolument pas à nous décourager ». Il me dresse ainsi un état des lieux des 4 plateformes créées en Aquitaine :

- Celle de Bayonne / Anglet est aujourd'hui dissoute, alors que c'était celle qui fonctionnait le mieux (apparemment pour des soucis de légitimité par rapport au GRETA).
- Celle de Saint Paul les Dax, (Aquitaine Bois) que nous avons pu visiter, marche « formidablement bien »
- Celles de Sainte Livrade et de Périgueux, comme nous l'ont signalés les proviseurs et chefs de travaux respectifs, sont en pleine démarche, difficiles, de renouvellement.

L'une des difficultés de renouvellement ou de création de plateforme aujourd'hui se situerait dans le fait que **l'éducation nationale n'est plus aussi disposée à investir dans ce dispositif que lors de sa mise en place il y a quelques années, de par un manque de budget mais aussi une crise de confiance**. Effectivement, il semblerait que certains établissements scolaires « n'aient pas joué le jeu », et profité des investissements (40 000€ dans un bras automatisé par exemple) sans en faire bénéficier la plateforme.

M. CAPTIER nous donne les coordonnées de M. PERROT de la D2RT (programme de Politiques territoriales de Développement Durable, mis en place par le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et en lien avec l'enseignement supérieur). Sa cellule est partenaire du dispositif des plateformes technologique, mais surtout, M. PERROT fait parti du jury pour le renouvellement des plateformes technologiques cette année, il a donc un pouvoir de financement et surtout est au fait de la conjoncture actuelle, de l'opportunité ou non d'une création, et des actions à mener en priorité. Il est donc important de le contacter au plus tôt.

De plus, M. CAPTIER nous conseille non seulement de rencontrer les enseignants, comme l'avait fait M. TASTET, mais aussi l'agent comptable de l'établissement sur lequel serait adossée la structure, celui ci s'occupant de la gestion de la PFTL sans rémunération supplémentaire. Enfin, il nous assure de l'intérêt de rencontrer et de nous appuyer sur Mme BELLOCQ, ancienne proviseure du Lycée Jacques Brel, personne ayant « un tissu relationnel important », et surtout étant dynamique et enthousiaste.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

B. Atouts et contraintes, potentialités et besoins : Volet Entreprises

Le lycée des IRIS à Lormont étant Pôle régional en communication et industrie graphique, mettre en place une PFTL adossée à ce lycée conduirait à optimiser cet investissement par le développement de son rayonnement et de son utilisation, et par l'ouverture aux entreprises du secteur. La thématique de la Plateforme serait donc autour de la production graphique et imprimée. Ce domaine est d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit aujourd'hui dans la révolution numérique, et demande donc un important effort d'investissement et de veille technologique

Afin d'évaluer les besoins des entreprises de ce secteur auxquels pourraient répondre la plateforme technologique, de construire un projet viable, parce que commun, nous avons soumis un questionnaire à un échantillon d'entreprises de ce secteur.

Ce questionnaire a été construit de manière à pouvoir appréhender à la fois l'intérêt potentiel des entreprises du secteur pour la mise en place d'une PFTL, et la possibilité de labellisation de cette PFTL dans l'hypothèse où celle-ci serait souhaitée.

1. UN SECTEUR EN PERTE DE VITESSE

Sans être « en crise », les entreprises du secteur de l'industrie graphique (notamment les imprimeries) a connu de grands bouleversements aux cours des dernières décennies du 20^{ème} siècle.

En effet, avec l'émergence du numérique et les avancées technologiques fulgurantes qu'ont connu les presses et autres machines depuis 20 ans, le nombre de salarié a été divisé par dix.

De plus, de nombreux « petits » travaux récurrent pour ce secteur ont disparu. En effet, beaucoup de particuliers ne font plus appel aux imprimeurs pour leurs faire part de naissance, de mariages ou même pour les cartes de vœux. La perte de la majorité des travaux de ce type pour les imprimeurs a amené la profession à se réorganiser, faute de travail suffisant pour tout le monde. Le nombre d'imprimerie a donc diminué également, en plus de la diminution de la quantité nécessaire de main d'œuvre pour chacune de ces mêmes imprimeries.

2. UN BESOIN DE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIE TOUJOURS D'ACTUALITE

Si le nombre de travailleurs du secteur de l'imprimerie s'est considérablement amoindri, les salariés sont encore indispensables. En effet, là où il en fallait dix, il n'en faut plus qu'un, mais celui-ci reste irremplaçable par les machines. Ce salarié doit désormais maîtriser tous les postes, donc être qualifié. Les imprimeries sont donc très attachées à travailler avec les centres de formations de cette main d'œuvre spécifiques.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonsea

33 270 FLOIRAC

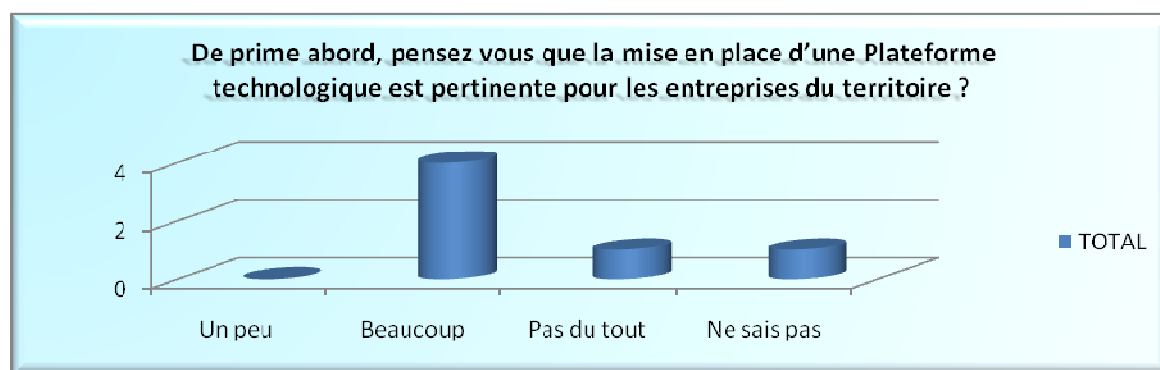
Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

3. UNE VOLONTE PREGNANTE, MAIS PAS DE REEL BESOIN

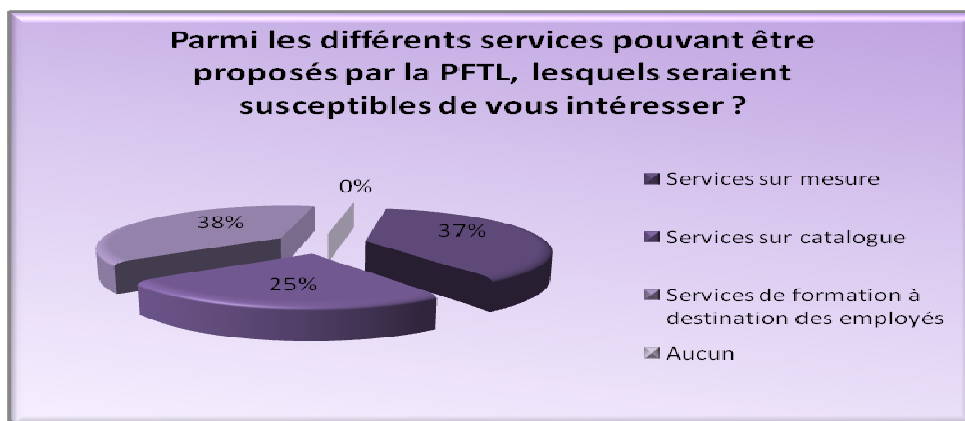
Nous avons sélectionné un échantillon d'une vingtaine d'entreprises du secteur de l'imprimerie et de l'industrie graphique afin d'avoir un aperçu de leurs attentes concernant la mise en place d'une PFTL dans ce domaine. Ces entreprises, imprimeries et concepteurs graphique (site internet, plaquette de communication...), ont donc été soumises à un questionnaire.

Sur notre échantillon, l'intérêt pour le projet est manifeste. Ils entrevoient majoritairement un réel plus pour le territoire et pour la profession dans la mise en place d'une PFTL.

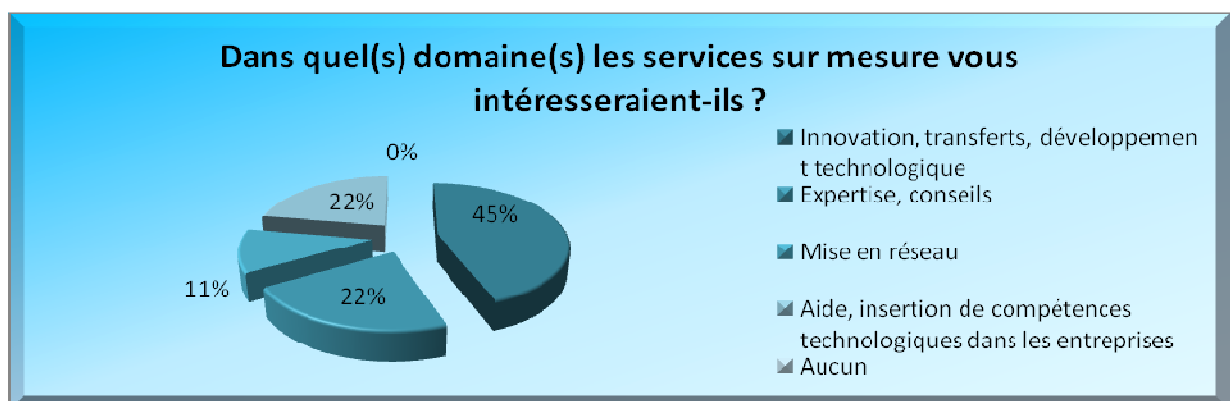


En effet, 67 % d'entre eux pensent que la mise en place d'une PFTL serait pertinente sur le territoire.

Nous avons cherché à déterminer les besoins des entreprises dans l'hypothèse de la mise en place de la PFTL. Ainsi, sur les trois services principaux que peut proposer la PFTL, à savoir les services sur mesure, les services sur catalogues et les services de formation, les chefs d'entreprises ont une préférence pour la formation et les services sur mesures (37 % chacun). Les services sur catalogues ne sont pas exclus, mais ne recueillent que 25 % des choix.



En zoomant sur les services sur mesure, il ressort que le côté « bureau d'étude » est attractif à leurs yeux. En effet, les services sur mesure les intéressent à 45 % pour les thèmes de l'innovation, du transfert et du développement technologique. L'expertise et le conseil ainsi que l'aide à l'insertion de compétence technologique recueillent chacun 22 %.



Hauts de Garonne Développement

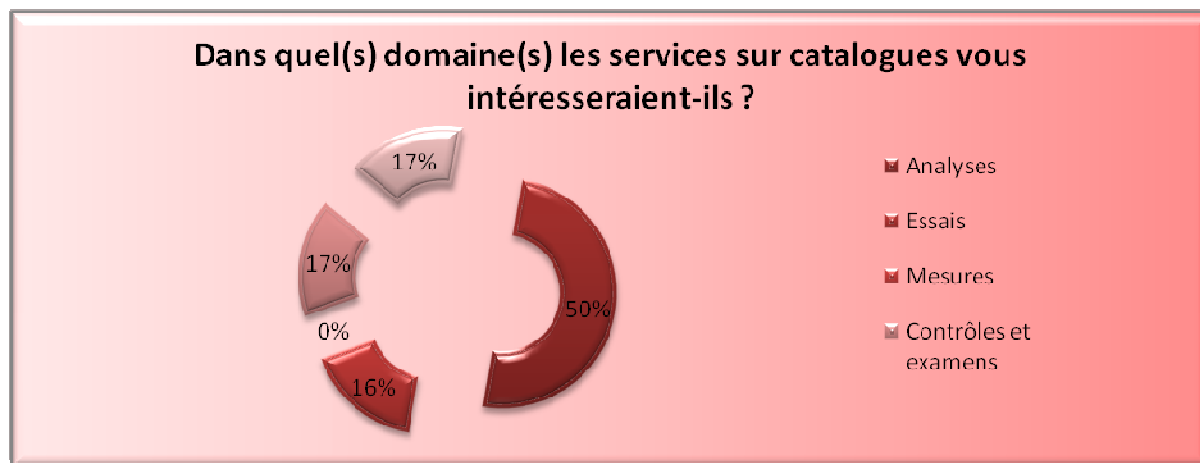
Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

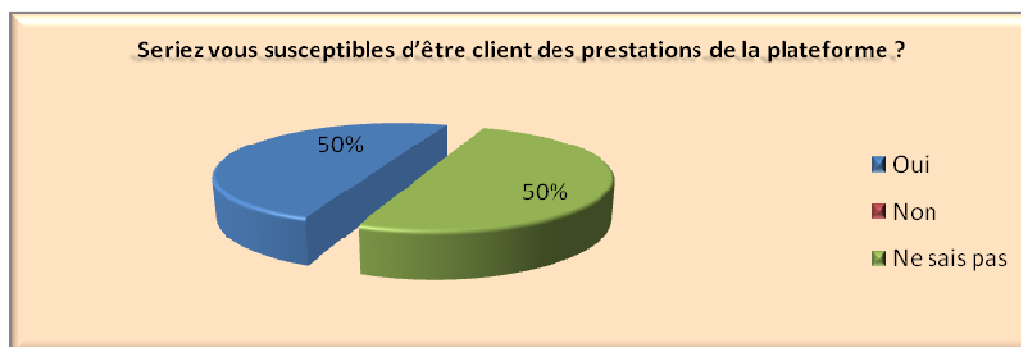
Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Les services sur catalogues, moins attractifs pour les entreprises du secteur, serviraient principalement pour le domaine des analyses.



Si la création d'une PFTL semble pertinente pour le territoire, les entreprises interrogées ne sont pas du tout convaincues, en revanche, de la pertinence de cet outil pour leur propre fonctionnement. En effet, la moitié répond du bout des lèvres qu'elle serait, potentiellement, susceptible d'être cliente des prestations de la PFTL et l'autre moitié avoue qu'elle ne sait pas encore si cela l'intéressera réellement dans la pratique.



Hauts de Garonne Développement

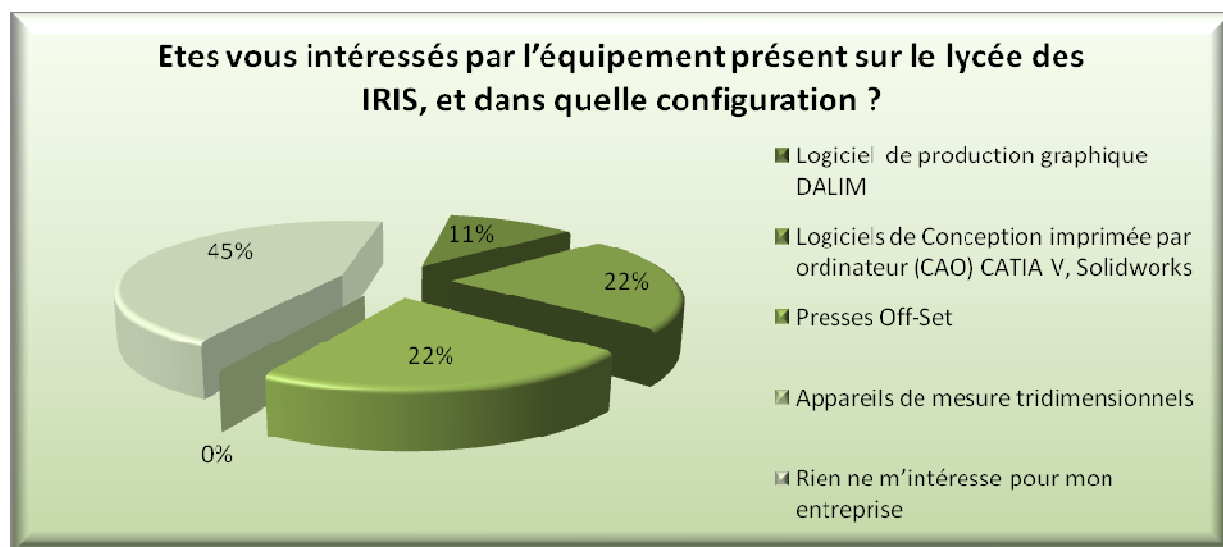
Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Cette tendance se confirme lors du questionnement sur l'intérêt pour les entreprises des équipements du lycée. 45 % déclarent ne pas être intéressés pour leur entreprise.



Ainsi, par rapport à l'analyse de l'échantillon, les entreprises du secteur de l'imprimerie et de l'industrie graphique sont persuadées que la mise en place d'une PFTL serait bénéfique pour le territoire et la formation de leurs futurs salariés, mais ils ne pensent pas que celle-ci leur soit utile dans leurs développements et dans la vie quotidienne de leur entreprise.

V. APPLICATION LOCALE

- **DEROULE DE LA FUTURE MISE EN PLACE DE LA PFTL**
- **DETERMINATION DE LA THEMATIQUE : ADEQUATION DES PROGRAMMES D'ETUDES ET DE LA PFTL**
- **DETERMINATION DE LA MEILLEURE STRUCTURE JURIDIQUE PORTEUSE ET DE LA MEILLEURE ORGANISATION FONCTIONNELLE.**

Etat d'avancement de l'étude de mise en place d'une PFTL sur les lycées de Lormont

Effectué à l'aide du document « **Guide des coopérations technologiques** ». A partir des fiches étapes proposées par ce guide, et notamment les items « objectifs » et « les bonnes questions à se poser », nous pouvons évaluer la progression, à ce jour, de notre étude.

(Coopération technologique : « Echange de ressources et compétences entre un établissement d'enseignement et une entreprise pour répondre à un **besoin technologique identifié** ».)

1. Entrée 1 : Analyser la situation

(Positionner le dispositif de coopération technologique dans son environnement pour justifier son besoin et étudier sa faisabilité).

Etape 1 : Décoder le langage des coopérations technologiques :

Voir doc. « **Réflexion pour une PFTL** » (p24)

- Qu'est ce qu'une coopération technologique ?
- Le transfert de technologie, c'est quoi ?
- Que signifie ce sigle ?

Etape 2 : Etre informé / recueillir les informations nécessaires pour mettre en œuvre les coopérations technologiques

- Où peut-on trouver les textes de références sur les coopérations technologiques ?

Voir fiches du guide des coopérations technologiques

- Où peut-on trouver des exemples concrets de coopérations technologiques ?

Périgueux, Saint Paul les Dax, Alitec 47...voir p11.

- Quelle est la place des coopérations technologiques dans le concept de lycée des métiers ?

Voir la Rencontre avec M. Captier : Inspecteur pour l'école, Rectorat de Bordeaux (p38)

- Qui est informé ? sur quoi ?

Etape 3 : Connaître les enjeux et les objectifs des coopérations technologiques / Expliquer les enjeux et les objectifs des coopérations technologiques

- Voir document, à enrichir en vue d'une communication, « réflexion pour une PFTL » (p24).

> La connaissance des enjeux et des objectifs de coopération va permettre d'expliquer leur nécessité et les promouvoir en rédigeant un argumentaire destiné à l'EPLÉ et aux entreprises.

- Quels sont les textes de références pour les coopérations technologiques ?
- Pourquoi mener une coopération technologique avec une entreprise ?
- Pourquoi développe-t-on des coopérations technologiques au sein d'un EPLE ?
- Quels sont les bénéficiaires d'une coopération technologique ?

Etape 4 : Connaître son environnement et s'y positionner / Collecter les informations sur ce qui sera le secteur d'activité du dispositif de coopération technologique

> Finalité : étude de l'environnement, analyse économique et industrielle du territoire pour une « étude d'insertion » (positionner le dispositif de coopération technologique et justifier de son opportunité).

- En cours de définition de manière itérative

- Quelles caractéristiques culturelles, sociales, techniques, économiques...doivent être prises en compte dans le cadre du projet ?
- Quelle est la zone géographique d'influence de l'établissement d'enseignement ?

Etape 5 : Identifier les entreprises et se renseigner sur leurs besoins / Connaître les attentes et les besoins des entreprises en matière d'innovation et de transfert de technologie.

- Constitution d'un porte feuilles d'entreprises

- Fait, (en industrie graphique) sous format EXCEL : 184 entreprises (en annexes)

- Inventaire des besoins des entreprises

- En cours dans le domaine de l'industrie graphique. Voir en annexe questionnaire préliminaire diffusé

- Quelles typologies d'entreprises constituent l'environnement ?
- Comment détecter un besoin dans une entreprise ?
- Comment formuler ce besoin ?

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa
33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59
www.hdgdev.com

- Qui pratique la prospection et dans quel cadre réglementaire ?
- Quand peut-on parler d'innovation ?

Etape 6 : Identifier les partenaires du développement économique territorial et du transfert de technologie / Trouver les partenaires avec lesquels pourront se développer les actions de transfert de technologie.

- Identification des structures afin de les classer en fonction de l'aide et de la complémentarité qu'elles pourront apporter au dispositif dans la perspective d'un travail en partenariat.

En cours.

- Quelles sont les structures de transfert de technologie ?
- Quelle est la place de la coopération technologique dans le développement local et dans l'aménagement du territoire ?

Etape 7 : Identifier les dispositifs académiques de coopérations technologiques/ positionner le dispositif de coopération technologique envisagé parmi les dispositifs académiques existants.

- Quelles sont les dispositifs existants de développement des coopérations technologiques ?
- Quelles sont les structures que nous pouvons mettre en place ?

Identification en cours : voir résumé du cahier des charges pour une labellisation PFTL (p14).

Etape 8 : Identifier les ressources et potentialités de l'établissement d'enseignement / Dégager les potentialités de l'établissement en matière de coopérations technologiques.

- analyse de situation.

En cours. Attentes de rendez vous complémentaires.

- Quels champs technologiques et professionnels sont présents dans l'établissement ?
- Quelles sont les équipes impliquées dans la conduite d'une coopération technologique ?
- Quel est le plateau technique de l'établissement ? quel en est sa disponibilité ?
- Quel type de problème technique l'établissement est-il capable de résoudre ?
- Quel est l'inventaire des coopérations déjà réalisées ?
- Quels sont les points forts de l'établissement ?

Etape 9 : Identifier les acteurs internes et externes / Définir les rôles et les missions des acteurs internes et externes du dispositif de coopération technologique.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

- Une grille fonctionnelle des acteurs sollicités par le dispositif de coopérations technologiques

□ **Esquissé.**

- Qui est concerné par le projet ?
- Qui fait quoi ? qui coordonne les actions ?

Etape 10 : Prendre en compte les aspects pédagogiques / Ancrer les coopérations technologiques dans l'enseignement, pour des objectifs pédagogiques.

□ **Travail qui doit être réalisé en concertation avec les enseignants, ultérieurement dans l'avancée du projet.**

- Réaliser un catalogue d'objectifs pédagogiques.

Pour l'enseignant, la PFTL permet d'apporter à la formation qu'il dispense une pédagogie concrète. Les prestations réalisées doivent trouver une retombée pédagogique, mais toutes les coopérations ne doivent pas nécessairement s'insérer dans le cursus de formation des étudiants. Elles ne correspondent pas toujours aux référentiels des filières impliquées dans le dispositif de coopération ou au niveau de compétence des apprenants.

- Construire un projet pédagogique (en fonction du référentiel de formation et du champs des coopérations technologiques en liaison avec l'entreprise)

- Quel cadrage pédagogique ?
- Quelles implications et soutien du corps enseignant ?
- Quelle compatibilité avec les objectifs pédagogiques référentiels de diplômes ?
- Avec quelles autres exigences pédagogiques le projet s'articule-t-il ?
- Quels sont les savoirs faire, savoir-être mis en œuvre dans la coopération technologique ?
- Comment intégrer l'élève ou l'étudiant dans la relation avec l'entreprise dans la conduite des projets ?

2. Entrée 2 : Préparer le cadre des coopérations technologiques

(L'objectif est de mettre en place un dispositif de coopérations technologiques structuré, dans un ensemble professionnel et cohérent).

Etape 1 : Etablir une stratégie de développement des coopérations technologiques / Elaborer, dans l'établissement de formation, la stratégie envisagée en matière de coopérations technologiques.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

- Le projet d'établissement spécifiera sous la forme d'un cahier des charges le référentiel de départ.

□ **Réflexion en cours, mais à faire.**

- Les démarches de coopérations et de prestations technologiques sont elles inscrites dans le projet d'établissement et voté en CA?
- Ya t-il un lien entre projet de territoire et projet d'établissement ?
- Quelle stratégie de négociation à l'intérieur des établissements ?
- Comment formuler et arrêter un cahier des charges ?

Etape 2 : Constituer un réseau de partenaires / créer une synergie autour du dispositif de coopérations technologiques.

□ **A poursuivre et faire vivre, nécessite des entretiens et réflexions collectives complémentaires.**

- définir quels partenaires pourront devenir acteurs du dispositif et avec lesquels il sera possible de constituer un réseau de compétences.
- Avec quels partenaires peut-on travailler ? Pourquoi faire ?
- Quel est le positionnement relatif des différents partenaires ?
- De quelles ressources humaines, financières, techniques...a t-on besoin ?
- Quelles sont les complémentarités des partenaires éventuels ?

Etape 3 : Etablir les conditions de réalisation d'un dispositif de coopérations technologiques / Obtenir un dispositif de coopération technologique structuré, professionnel et durable.

□ **N'est pas d'actualité à ce jour.**

- Un plan qualité pour conduire le projet
- Un plan de communication interne et externe : valoriser l'image du dispositif mis en place
- Un business plan
- Un budget prévisionnel ou plan de financement.
- Quels sont les objectifs ?
- Quelle stratégie ?
- Quelles démarches ?
- Quelles sont les attentes des différents acteurs ?
- Pourquoi une politique de communication dans la relation école-entreprise ?

Etape 4 : Mutualiser et optimiser les moyens / Mutualiser les moyens autour des mêmes objectifs, de formation, de transfert de technologie, et de développement économique local.

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

- Un inventaire des ressources et moyens dont disposent les partenaires du réseau.
- De quelles ressources humaines, financières, techniques... a t- on besoin dans le projet ?
- Quels moyens innovants ou spécifiques faut-il développer ?

□ **En cours.**

Etape 5 : Définir le type de structure « support technique » cadre de la réalisation des prestations / structurer le dispositif technique de réalisation des prestations.

- Les matériels présents dans l'établissement permettent-ils de mener le projet ou la prestation ?
- Des matériels spécifiques et innovants devront-ils être mis en œuvre ?
- Quel peut être le support technique cadre des réalisations ?

□ **Début de réflexion.**

Etape 6 : Définir le type de structure « support administratif » cadre de gestion de gestion des contrats / Permettre les gestions administrative, financière et comptable des projets et des prestations.

□ **Début de réflexion, structure juridique favorisée : GIS**

- Découle de sa forme juridique et garanti le développement de la prestation dans le respect des normes et des textes règlementaires.
- Quels sont les cadres juridiques de développement des coopérations technologiques ?
- Comment orienter l'action pour répondre à la demande ?
- Comment conduire et gérer un projet ?
- Comment distinguer la prestation d'expertise de la prestation liée au cadre de la formation ?

Etape 7 : Faire l'inventaire des formes de coopérations et prestations possibles / Définir l'offre de chaque partenaire.

□ **A faire avec une mobilisation plus directe des acteurs pressentis.**

- Etablir recueil pédagogique des coopérations avec l'entreprise (croisement des compétences des référentiels et celles susceptibles d'être apportées par la coopération).
- Quelles sont les différentes formes de coopérations possibles entre un établissement d'enseignement et une entreprise ?
- Quelle est la palette d'activités pédagogiques pouvant être développée par un centre de ressources ?
- Les matériels présents dans l'établissement permettent-ils de mener le projet ou la prestation ?

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

- Des matériels spécifiques et innovants devront-ils être mis en œuvre ?
- Quel peut être l'intérêt d'une prestation menée hors cadre du référentiel du diplôme ?

Etape 8 : Définir l'organisation et le suivi technique des prestations / Permettre les meilleures conditions de suivi et de gestion des prestations.

□ **A établir après la mise en place d'un comité de pilotage.**

- définir des outils de gestion et des outils de la démarche qualité.
- Comment prendre en compte la demande de l'entreprise ?
- Y a-t-il obligation de résultats ?

Etape 9 : Définir l'organisation et le suivi administratif, financier, et comptable des prestations / Créer les conditions professionnelles de suivi administratif des prestations.

□ **A établir après la mise en place d'un comité de pilotage.**

- établir des barèmes permettant de réaliser les devis, les facturations et les rémunérations des personnels, et des procédures de suivi des prestations.
- Quelles sources de financement peuvent être utilisées pour la mise en œuvre pratique du projet ?
- Quelles sont les procédures administratives, comptables et fiscales à mettre en place ?
- Quels sont les modes de rémunérations possibles pour les enseignants ?
- Dans quelles conditions et dans quelles limites un enseignant peut-il être rémunéré ?
- Comment aider au financement du projet ?
- Comment rémunérer les prestations d'expertise des enseignants hors temps scolaire ?

Etape 10 : Donner une cohérence à l'ensemble du dispositif / Créer les conditions réalistes de fonctionnement de l'ensemble du dispositif.

□ **A établir après la mise en place d'un comité de pilotage**

- mettre en place les conditions d'un management du dispositif.
- Un interlocuteur unique, une cellule d'accueil
- Règlement intérieur, code de déontologie, de la charte qualité en relation avec le plan de communication
- Qui sont les concurrents ?
- Faut-il prévoir une structure de remédiation en cas de défaillance dans la conduite de coopération ?
- Faut-il un comité de pilotage ?

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

Etape 11 : Examiner les modalités d'aides et de financement des coopérations technologiques / Prévoir les modalités de leur financement des projets et des prestations.

- Fonds Nationaux (par le biais du label PFTL), Européens (FEDER), Régionaux et Privé (grandes entreprises du secteur)
- A établir après la mise en place d'un comité de pilotage
 - L'ensemble des partenaires pouvant apporter une aide financière au projet a-t-il été sollicité ?
 - Quels dispositif d'aide financière peut être mobilisé pour ce projet ?
 - Dispose-t-on d'un budget spécifique pour réaliser le projet ?
 - Comment rémunérer les personnels intervenant pour une prestation hors temps scolaire ?
 - Quels financements propres l'entreprise est-elle disposée à mobiliser sur le projet ?

Etape 12 : Préparer les documents contractuels / formaliser les relations entre les différents acteurs et partenaires de la coopération technologique.

- A établir après la mise en place d'un comité de pilotage
 - Qu'est-ce qu'une convention générale de coopération avec une branche professionnelle ?
 - Qu'est ce qu'un accord cadre avec une entreprise de dimension nationale ?
 - Comment formuler les annexes financières ?
 - Toutes les coopérations technologiques nécessitent-elles un cahier des charges ?

Etape 13 : Mettre en place une cellule de veille et de protection des coopérations / protéger l'innovation et assurer la veille technologique.

- A établir après la mise en place d'un comité de pilotage
 - Comment protéger ses idées et ses savoirs faire ?
 - Pourquoi et comment breveter ? A quel coût ?
 - J'engage une coopération : à qui appartient les résultats ?

Etape 14 : Vérifier le fonctionnement du dispositif de coopération technologiques / Validation le dispositif conformément aux objectifs du cahier des charges.

- A établir après la mise en place d'un comité de pilotage
 - analyse des risques par rapport aux objectifs fixés.
 - Tester un prototype de prestation.

- Toutes les étapes de préparation garantissant la viabilité du dispositif ont-elles été suivies ?
- Tous les partenaires pouvant apporter une aide méthodologique au projet ont-ils été sollicités ?
- Quelles sont les précautions stratégiques à mettre en œuvre pour limiter les problèmes ?
- Doit-on faire une analyse des risques ?

Etape 15 : Communiquer à l'externe / Présenter le dispositif et son offre de service au monde économique, aux entreprises et aux partenaires. (Campagne d'information / communication publicitaire).

A établir après la mise en place d'un comité de pilotage

- Est-il nécessaire de faire de la publicité ?
- Comment communiquer sur un projet ?
- Quels sont les points forts et les points faibles de la communication interne ?

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

3. Entrée 3 : Mettre en œuvre une prestation technologique.

APRES LA MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE ET D'UN COMITE SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE

(L'objectif est de mettre en œuvre une prestation à la demande d'une entreprise, dans un contexte pédagogique et dans une démarche de prise en compte et de conduite de projet technologique).

Etape 1 : **Prospecter l'entreprise**

Etape 2 : **Examiner la faisabilité de la prestation à mettre en œuvre**

Etape 3 : **Elaborer le cahier des charges**

Etape 4 : **Examiner les modalités d'aide et de financement**

Etape 5 : **Constituer une équipe autour de la prestation**

Etape 6 : **Contractualiser la prestation**

Etape 7 : **Conduire la prestation**

Etape 8 : **Solder la prestation**

4. Entrée 4 : Evaluer les coopérations technologiques

APRES LA MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE ET D'UN COMITE SCIENTIFIQUE OU TECHNIQUE

(L'objectif est de mesurer les effets des coopérations technologiques sur la pédagogie, sur l'insertion des jeunes, sur l'évolution technique des entreprises et sur l'économie locale).

Etape 1 : **Evaluer les effets des coopérations**

Etape 2 : **Capitaliser les expériences et définir les axes de développement**

Etape 3 : **Améliorer la qualité de la démarche de coopération.**

Hauts de Garonne Développement

Avenue Jean Alfonséa

33 270 FLOIRAC

Tél : 05 57 54 32 50 // Fax : 05 57 54 32 59

www.hdgdev.com

VI. CONCLUSIONS :

A l'heure actuelle, la mise en place effective d'une plateforme technologique est encore lointaine. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu et se télescopent, rendant complexe, lointaine et itérative la mise en place d'une plateforme technologique.

Pour réaliser ce dossier, nous avons commencé par déterminer ce que nous attendions d'une plateforme technologique. Effectivement, la définition de cette structure, de ses objectifs et de sa configuration n'est ni automatique ni standardisée. Il s'agit de croiser les modalités de fonctionnement de deux sphères, publique et privée, qui se distinguent l'une de l'autre de part leurs objectifs et leur gestion.

Au vu de l'actualité des plateformes technologiques qui ont pu être mise en œuvre ces dernières années en Aquitaine, et des conditions qu'impose le cahier des charges pour une labellisation PFTL (et les financements qui s'ensuivent), nous pouvons dégager des pistes de réflexions claires :

- Une plateforme technologique des lycées réclame, lors de sa mise en place mais aussi par la suite, des investissements personnels et financiers importants. Il s'agit de ne pas présenter une « coquille vide » qui ne pourrait pas, par la suite, être labellisée ou relabellisée. En effet, la création de la plateforme peut répondre à un besoin immédiat et spécifique du territoire (comme la plateforme Alitec 47) et s'essouffler par la suite. Afin d'éviter ce type de scénario, l'étude des besoins des entreprises, des offres matérielles et humaines que peut apporter une plateforme doit donc être réalisée avec une vision projective.
- De plus, si la composition du comité de pilotage influera fortement sur le dynamisme du dispositif, la personne qui nous apparaît aujourd'hui centrale - tant pour la mise en place que pour la pérennité de la plateforme technologique - est l'animateur de cette plateforme. Il faut donc axer la construction effective de la PFTL sur la recherche de cette personne ressource, intégrée et compétente à la fois dans la marché et dans les ressources de la plateforme, et poursuivre nos démarches avec cette personne.
- Enfin, il est nécessaire de nous repositionner, ou nous positionner, sur la thématique de cette plateforme. Pour ce dossier, nous avons plus ou moins pris le parti d'axer la démarche de coopération technologique sur le domaine des industries graphiques, et d'implanter la plateforme principalement sur le lycée des IRIS, compte tenu de leur statut de pôle académique en la matière. Cependant, l'identification des attentes et besoins des entreprises de ce secteur ne prouve pas la pertinence de la mise en place de cet outil. En effet, même si la mise en place d'une PFTL leur apparaît être un vrai plus, ils n'ont pas le temps et le besoin de l'utiliser.

L'émergence du CFA en parapharmacie nous interroge donc aujourd'hui sur l'intérêt de construire une PFTL autour du domaine de la santé/pharmacie, ce qui

permettrait notamment d'intégrer des laboratoires de recherche et des universités, ainsi que la pépinière d'entreprises de Lormont que gère Haut de Garonne Développement. Dans cette optique, nous avons réuni des acteurs du domaine lors d'un atelier santé ville afin de lancer la réflexion sur cette nouvelle thématique.

La mise en place d'une PFTL est un travail partenarial de longue haleine. Nous avons défriché la méthodologie administrative de sa mise en place et de son fonctionnement, mais le plus difficile et le plus long reste de convaincre et fédérer un tissu économique d'entreprises sur la construction et l'utilisation pérenne de cet outil. La thématique de l'industrie graphique semble être une impasse à moyen terme, et il semble plus raisonnable de réfléchir à une autre thématique plutôt que de créer une « coquille vide » qui ne sera pas labellisable ou re labellisable à l'issue des 3 premières années.

VII. CHIFFRAGES

EXEMPLE de BUDGET PREVISIONNEL D'UNE PFTL

CHARGES		PRODUITS	
Animateur (7H/ semaine)	14 560,00 €	Rectorat (décharge horaire)	14 560,00 €
Secrétariat (7H/ semaine)	9 100,00 €	Rectorat (décharge horaire)	9 100,00 €
force de travail (les professeurs)	12 000,00 €	prestations vendues	19 200,00 €
investissement matériel	50 000,00 €	Région (15%)	16 230,00 €
Assurance	1 200,00 €		
Téléphone	1 200,00 €	EUROPE (FEDER à 28%)	30 290,00 €
Internet	960,00 €		
déplacements	6 000,00 €	ACSE (5%)	5 410,00 €
poste	1 280,00 €	ANVAR (5%)	5 410,00 €
fournitures	1 500,00 €	Entreprises privées	- €
EDF	2 400,00 €		
loyer	8 000,00 €	Lycée (contribution sous forme de locaux)	8 000,00 €
Total CHARGES	108 200,00 €	Total PRODUITS	108 200,00 €

Les Budgets Prévisionnels des différentes PFTL varient selon le coût et la nécessité des investissements liés à leurs activités.

En effet, les PFTL sur l'innovation technologique nécessitent un budget de fonctionnement plus important, mais peuvent bénéficier de financements spécifiques en parallèle (type OSEO ANVAR / DRRT [Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie] / ANR [Agence National pour la Recherche] ...)

à titre d'indications:

- la PFTL aquitaine bois = 80 000 € / an (car pure ingénierie, sans investissements ni valorisation des équipements mis a disposition)
- la PFTL du Lycée RASCOL à ALBI = 145 000 €
- la PFTL lyonnaise = 250 000 €
- la PFTL LOGISTIQ = 130 000 €
- etc...

ANNEXES

1. QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ENTREPRISES : ATTENTES, INTERETS ET BESOINS

Définition d'une plateforme technologique (PFTL) :

Adossée à un ou plusieurs établissements de formation professionnelle et/ou universitaire, la PFTL dispose et met à disposition des moyens humains et matériels, assure une veille technologique et une intégration aux réseaux technologiques.

Ses objectifs fondateurs sont :

- l'optimisation des moyens et des compétences dont disposent les établissements publics d'enseignement, par leur mutualisation au service des TPE, PME-PMI ;
- la création d'un espace servant à l'enseignement, à la formation continue et aux prestations technologiques ;
- le développement d'un travail en réseau des structures œuvrant au service du transfert technologique.

Il s'agit donc d'un lieu de rencontre entre les étudiants et les professionnels des TPE et PMI/PME évoluant dans un même secteur. Elle a pour vocation de servir autant les entreprises précitées que les étudiants, en fournissant aux premiers un potentiel de recherche développement, et aux seconds la possibilité de travailler sur des projets concrets en entrant en contact avec le monde du travail.

1. Parmi les différents services pouvant être proposés par la PFTL, lesquels seraient susceptibles de vous intéresser ?

- Services sur mesure (sur tout ou partie d'un projet, adapté à un besoin spécifique de l'entreprise)
- Services sur catalogue (ponctuels, prestations standards décrites et tarifées)
- Services de formation à destination des employés (« centre de formation », sur la maîtrise d'outils technologiques par exemple)
- Aucun

2. Dans quel(s) domaine(s) les services sur mesure vous intéresseraient-ils ?

- Innovation, transferts, développement technologique
- Expertise, conseils
- Mise en réseau
- Aide, insertion de compétences technologiques dans les entreprises
- Aucun
- Autres :

3. Dans quel(s) domaine(s) les services sur catalogues vous intéresseraient-ils ?

- Analyses
- Essais
- Mesures
- Contrôles et examens
- Aucun
- Autres :

4. Êtes-vous intéressés par l'équipement présent sur le lycée des IRIS, et dans quelle configuration ?

Logiciel de production graphique DALIM :

- Mis à disposition « librement » aux personnels de l'entreprise
- Intégré dans une commande de prestation effectuée dans le cadre de la plateforme
- Pour une formation ou initiation

Logiciels de Conception imprimée par ordinateur (CAO) CATIA V, Solidworks...

- Mis à disposition « librement » aux personnels de l'entreprise
- Intégré dans une commande de prestation effectuée dans le cadre de la plateforme

- Pour une formation ou initiation

Presses Off-Set:

- Mis à disposition « librement » aux personnels de l'entreprise
- Intégré dans une commande de prestation effectuée dans le cadre de la plateforme

- Pour une formation ou initiation

Appareils de mesure tridimensionnels (Conception de produits industriels)

- Mis à disposition « librement » aux personnels de l'entreprise
- Intégré dans une commande de prestation effectuée dans le cadre de la plateforme

- Pour une formation ou initiation

Rien ne m'intéresse pour mon entreprise

Autre(s) équipement(s) dont la plateforme devrait être dotée selon moi:

.....

5. Seriez vous intéressés par le fait de confier des travaux à des étudiants en formation professionnelle Communication et Industrie Graphique (Bac Pro et BTS) ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas

6. Voici les thématiques abordées dans la formation Industrie Graphique : lesquelles pourraient vous être utiles pour votre entreprise ?

- Images, illustration, mise en page.
 Imprimabilité, matières premières et consommables
 Étude et réalisation de produits imprimés
 Organisation des processus.
 Gestion de production.
 Optimisation des systèmes de production.
 Organisation et implantation.
 Qualité et contrôle.
 Maintenance.
 Hygiène et sécurité.
 Droit du travail et droit social.
 Économie générale.
 Comptabilité générale.

7. De prime abord, pensez vous que la mise en place d'une Plateforme technologique est pertinente pour les entreprises du territoire ?

- Un peu
 Beaucoup
 Pas du tout
 Ne sais pas

8. Seriez vous susceptibles d'être client des prestations de la plateforme ?

- Oui
 Non
 Ne sais pas
 Sous conditions particulières :

9. Quels avantages voyez-vous pour votre entreprise dans la création de la plateforme technologique ?

.....
.....

10. Verriez-vous un intérêt d'associer d'autres formations professionnelles à la plateforme technologique, comme le BTS Conception de Produits Industriels ou les BTS Banque, Communication et Force de Vente ? ?

Oui

Non

Sans avis

Autres formations ou thèmes qu'il vous semblerait intéressant d'associer à la PFTL :

.....

11. Remarques :

.....

.....

12. Si la poursuite de l'étude le nécessite, accepteriez vous de nous recevoir pour un entretien complémentaire ?

Oui

Non

Nous vous remercions sincèrement d'avoir pris la peine de répondre à ce questionnaire, et nous restons bien évidemment à votre service pour toute remarque ou demande d'information supplémentaire.

2. REFERENTIEL DES ENTREPRISES EN INDUSTRIE GRAPHIQUE DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE (184)

Raison sociale 1 + 2 + 3	N° de rue	type voie	Libellé rue	Code postal	Bureau Distributeur	Téléphone	Fax
CDRA	16	AV	LEONARD DE VINCI	33600	PESSAC	0556079696	0556079697
PAPETERIE DE BEGLES	91	QU	WILSON	33130	BEGLES	0556497030	0556497031
GASCOGNE PAPIER	0	AV	NEIL ARMSTRONG	33704	MERIGNAC CEDEX	0557924747	0557924740
AQUITAINE PELLICULAGE	35	R	ALBERT GOMBERT	33700	MERIGNAC	0556150860	
KORUS PACKAGING	20	R	DE LA GRAVETTE	33320	EYSINES	0556289734	0556160147
GIEPAC CSO	1	AV	JEAN PERRIN	33700	MERIGNAC	0557890889	0556362465
CARTOLUX	4	AV	GUSTAVE EIFFEL	33600	PESSAC	0557891050	0557891059
GIEPAC CSO	0	AV	GUSTAVE EIFFEL	33600	PESSAC	0557890889	0556362465
CARTOMEDOC	123	R	PIERRE RAMOND	33160	SAINT MEDARD EN JALLES	0556959360	0556052518
PRESTI BOX	6	AV	GUSTAVE EIFFEL	33600	PESSAC		
GM SYSTEME	10	R	DU LUGAN	33130	BEGLES	0557357800	0557357808
FRANCE ROL	61	AV	DE MAGUDAS	33185	LE HAILLAN	0557922140	0556343611
AQUILIA	17	AV	GUSTAVE EIFFEL	33600	PESSAC	0557269333	0557269444
IMPRIMERIE BERJON ETIQUETTES ADHESIVES DE LUXE	35	ALL	MEGEVIE	33170	GRADIGNAN	0557354735	0557357235
IMPRIMERIE BERJON TAILLE DOUCE	35	ALL	MEGEVIE	33170	GRADIGNAN	0557354735	0557357235
SCHADES	0	R	TOUSSAINT CATROS	33187	LE HAILLAN CEDEX	0556345600	0556477089
FRANCE ETIQUETTE ADHESIVE	52	AV	DE LA DAME BLANCHE	33320	LE TAILLAN MEDOC		
ARC ENSEIGNE ADHESIF SOC ANONYME DE PRESSE ET D'EDITION DU SUD-OUEST	20	R	DU GEN DE GAULLE	33290	PAREMPUYRE		
	8	R	CHEVERUS	33000	BORDEAUX	0556003333	0556003301
IMPRIMERIE DE LA ROQUE SARL	0	AV	GAY LUSSAC	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	0556386356	0556326954
NOUVELLE IMPRIMERIE JAMMAYRAC	14	AV	DESCARTES	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	0556862072	0556321916
IMPRIMERIE PROSPER SARL	13	AV	DESCARTES	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX		
EDITION IMPRESSION OBJET	26	R	DE LA MOULINATTE	33130	BEGLES	0556498989	0556491030
PRINT SYSTEME SARL	143	R	DU MARECHAL LECLERC	33130	BEGLES	0557354747	0557354748
IMPRIMERIE SAVIGNAC SARL	23	R	ABADIE	33130	BEGLES	0556859056	0557680167
MARTINIQUE IMPRESSION SARL	16	R	DE LA MOULINATTE	33130	BEGLES		
STUDIO ICP	19	R	PIERRE RENAUDEL	33130	BEGLES	0557357575	0557357576
STUDIO SERAPH	31	R	DU BOCAGE	33290	BLANQUEFORT	0556571005	
G IMPRIM	25	AV	DU GEN DE GAULLE	33290	BLANQUEFORT	0556950708	0556956700
MD GRAPHIC	2	R	EDMOND MORLAES	33290	BLANQUEFORT		
IMPRIMERIE PARROU	151	R	BOUTHIER	33100	BORDEAUX	0556495255	0556492510
SERIDIAL	176	R	ACHARD	33300	BORDEAUX	0556398446	0556395988
COPY CLEMENCEAU	82	CRS	GEORGES	33000	BORDEAUX	0556814714	0556810670

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

			CLEMENCEAU				
OFFSET SERVICE	176	R	ACHARD	33300	BORDEAUX	0556290010	0556432331
CHARRIER GRAVURE	165	BD	ALBERT BRANDENBURG	33300	BORDEAUX	0556699699	0556431022
CAUQUIL SEE	16	R	CABANAC	33800	BORDEAUX	0556492184	0556495479
	50	CRS	DE L INTENDANCE	33000	BORDEAUX	0663391700	
GROUPE CASTET	6	QU	DE PALUDATE	33800	BORDEAUX	0556442004	0556812245
MOOLENAAR	43	R	CROIX SEGUEY	33000	BORDEAUX	0556482278	0556517505
DEX	116	R	CROIX SEGUEY	33000	BORDEAUX	0556517661	0556521547
IMPRIMERIE DEMARQC	69	R	DES AYRES	33000	BORDEAUX	0556816760	0556528497
ATELIER 41	41	QU	DES CHARTRONS	33000	BORDEAUX	0556010314	0556791893
IMPRIMERIE SUD OUEST ETIQUETTES	36	R	PIERRE BAOUR	33300	BORDEAUX	0556430143	0556432583
	0	R	EDOUARD FAURE	33300	BORDEAUX	0556506170	0556506895
CAP ITAL IMPRESSION	3	R	BOBILLOT	33800	BORDEAUX	0557359372	0557359373
GRAPHICO	65	QU	DE BRAZZA	33800	BORDEAUX		
FT IMPRESSION	11	R	DE PAUILLAC CAUD	33200	BORDEAUX	0556791725	
SERIGRAPHIE CARPENTIER BORDEAUX	49	R	PIERRE BAOUR	33300	BORDEAUX	0556873387	0556873049
IMPRIMERIE E DROUILLARD	3	PL	DE LA VICTOIRE	33000	BORDEAUX	0556916336	0556945365
IMPRIMERIE RENE SAMMARCELLI	25	CRS	EDOUARD VAILLANT	33300	BORDEAUX	0556503619	0557196380
BORDEAUX IMPRESSION	86	CRS	DE LA MARTINIQUE	33000	BORDEAUX		
IMPRIMERIE VRIN-TARIS	20	R	CONDILLAC	33000	BORDEAUX	0556480762	0556522527
IMPRIMERIE BAILLET	249	R	DU JARDIN PUBLIC	33027	BORDEAUX CEDEX	0557191700	0557191701
IMPRIMERIE GUY DUPEYRON	9	R	DE LA MOTTE PICQUET	33300	BORDEAUX	0557100357	0556399764
SEDEL	31	R	BOUTHIER	33100	BORDEAUX	0557809898	0556403557
SOC D'EDITION DE MAGAZINES DE LA MOTO	63	R	SAINT JOSEPH	33000	BORDEAUX		
IMPRIMERIE JPC	24	R	DE CURSOL	33000	BORDEAUX		
EDITEUR IMPRIMEUR PHOTOGRAPHE	71	R	GRAVELOTTE	33800	BORDEAUX		
LES VISIONNEURS	87	QU	DE BRAZZA	33100	BORDEAUX		
SHARKDESIGN	159	R	FONDAUDEGE	33000	BORDEAUX		
LA NEF CHASTRUSSE	87	QU	DE BRAZZA	33100	BORDEAUX	0557777777	0557777778
IMPRIMERIE MODERNE DE GUYENNE	282	R	D ORNANO	33000	BORDEAUX	0556966856	0556962759
IMPRIMERIE CHARTRONNAISE SARL	116	R	NOTRE DAME	33000	BORDEAUX	0556810811	0557875592
IFORMA	0	R	DU CARBOUNY	33560	CARBON BLANC	0557808325	
FDI	0	R	DU CARBOUNY	33560	CARBON BLANC	0557808333	0556068316
IMPRIMERIE LESTRADE	0	R	JEAN ZAY	33150	CENON	0556863852	0556864778
GRAPHITEE	30	R	DE LA REPUBLIQUE	33150	CENON	0556868383	
KORUS EDITION	37	R	DU BRETEIL	33320	EYSINES	0556161880	0556161890
RAPID' IMPRESSION	0	R	GILBERT CAUDERAN	33320	EYSINES	0556053785	0556053785
ATELIER D'IMPRESSION ET FACONNAGE ANGULO	32	R	DE BENEDIGUES	33170	GRADIGNAN	0556755658	0556752012
IMPRIM 33	0	R	DE LA SOURCE	33170	GRADIGNAN	0556755757	0556751109
AUTAJON ETIQUETTE ATLANTIQUE	14	CRS	DU GENERAL DE GAULLE	33170	GRADIGNAN	0557354040	0557354049
IMPRIMERIE PUJOL	3	R	DU PARC	33110	LE BOUSCAT	0557102090	0556431577
FLADH SARL	8	AV	LEON BLUM	33110	LE BOUSCAT		

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

BLF IMPRESSION	4	R	ARIANE	33185	LE HAILLAN	0557965420	0557965429
LASER MARQ	0	R	TOUSSAINT CATROS	33185	LE HAILLAN	0557928892	
QUADRI PLUS	13	AV	DE LA RESISTANCE	33310	LORMONT		
IMPRIMERIE DU HAUT BRION	16	R	LAVERGNE	33310	LORMONT	0556315192	0556315447
SUN IMPRIM	18	R	DE FONTAINEBLEAU	33310	LORMONT		
PIXAGRAM	13	AV	DE LA RESISTANCE	33310	LORMONT		
IMPRIM ART SARL	40	R	FRANCOIS ARAGO	33700	MERIGNAC	0556131310	0556479863
IMPRIMERIE LAPLANTE	0	AV	DE KAOLACK	33700	MERIGNAC	0556971505	0556124900
CONSTANTIN SAS	3	AV	DE MAGUDAS	33700	MERIGNAC	0557926936	0557926939
AQUITAINE IMPRESSION SERVICE	50	AV	MARCEL DASSAULT	33706	MERIGNAC CEDEX	0557927980	0557927989
ENVEL IMPRIM	3	R	FARADAY	33708	MERIGNAC CEDEX	0556559652	0556349475
IMPRIMERIE DU PARC/ROULLEAU	456	AV	DE VERDUN	33700	MERIGNAC	0556470687	
WETTERWALD - IMPRIMERIE VINICOLE SOCIETE NOUVELLE	0	R	GAY LUSSAC	33700	MERIGNAC	0556343995	0556559628
STICKER FRANCE	3	R	FERDINAND DE LESSEPS	33700	MERIGNAC		
IMPRIMERIE AF GAUTIER	3	AV	FRANCOIS COPPEE	33600	PESSAC	0556462918	0556462119
GRAPHIC SYSTEME SARL	4	AV	GUSTAVE EIFFEL	33600	PESSAC	0557891057	0557891055
GOUDE BAKEN IMPRESSION SARL	156	AV	JEAN JAURES	33600	PESSAC	0556515414	0556515422
IMPRIMERIE CENTRALE DE BORDEAUX	28	AV	DE CANTERANNE	33607	PESSAC CEDEX	0557262009	0556363584
PAPETERIE IMPRIMERIE CARTONNAGE PIC	9	ALL	DE LA GENETTE	33160	SAINT AUBIN DE MEDOC		
IMPRIMERIE DU BOIS DE LA GRAVE	57	AV	DESCARTES	33160	SAINT MEDARD EN JALLES	0556052609	0556959384
DECOUPE PLUS	25	R	DE TREMEUGE	33400	TALENCE	0557968458	0557968700
SODAL	12	R	EUGENE FREYSSINET	33140	VILLENAVE D'ORNON		
PKP	16	R	VICTOR HUGO	33440	AMBARES ET LAGRAVE		
SARL D'EXPLOITATION DE L'ATELIER BATAILLE	4	AV	GAY LUSSAC	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX		
ATELIERS GRAPHIQUES DE L'ARDOISIÈRE	53	R	CARNOT	33130	BEGLES	0556852351	0556491399
BREL PUBLICITE SARL	21	R	DE LA MOULINATTE	33130	BEGLES	0556850787	0556495961
	209	AV	DU GEN DE GAULLE	33290	BLANQUEFORT		
ETS DUVIGNEAU	6	QU	LOUIS XVIII	33000	BORDEAUX	0556817637	0556792340
	58	R	MANDRON	33000	BORDEAUX		
SERVICE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR	11	R	DU GRAND MAURIAN	33000	BORDEAUX	0556241148	0556247282
SOC BORDELAISE DE REPRODUCTION	6	QU	SAINTE CROIX	33800	BORDEAUX	0556916934	0556912600
PRESSE PAPIER COMMUNICATION	36	R	DE TALENCE	33000	BORDEAUX	0556901191	0556901290
PLEINE PAGE SARL	12	R	JACQUES CARTIER	33300	BORDEAUX	0556506116	0556392608
PUBLI LETTRES SARL	14	R	BORIE	33000	BORDEAUX	0557870871	0556512776
ATELIER DE GRAVURE ROSSIGNOL ET FILS AGR	32	CRS	DE L ARGONNE	33000	BORDEAUX	0556914035	0556917338
POA PLUME SARL	78	R	POMME D OR	33300	BORDEAUX	0557871616	
KOSSMANN LABORATOIRE	88	R	LECOCQ	33000	BORDEAUX	0556900277	0556900477
A L ART NOUVEAU	45	R	BOUFFARD	33000	BORDEAUX	0556442861	0556523839

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

ABC GRAVURE	147	R	GEORGES BONNAC	33000	BORDEAUX	0556249939	0556986831
CHORUS	1	R	DU BOCAGE	33200	BORDEAUX		
ESPACES MARQUAGES	27	R	GEORGES BARRES	33300	BORDEAUX	0556290160	0556290760
YURB'N	10	R	GUIRAUDE	33000	BORDEAUX		
AREAL FABRICATION	147	R	GEORGES BONNAC	33000	BORDEAUX		
BORDEAUX CREATION INNOVATION	30	CRS	EVRRARD DE FAYOLLE	33000	BORDEAUX	0556289799	0557818450
NUMERI'K	34	R	SURSON	33300	BORDEAUX	0556698151	
PHOTOGRAVURE D'AQUITAINE	11	R	MARENGO	33000	BORDEAUX	0556917545	0556913185
PYXIS MULTIMEDIA	159	R	FONDAUDEGE	33000	BORDEAUX	0556442366	
STUDIO MILK	1	QU	ARMAND LALANDE	33300	BORDEAUX		
MIMESIS REPUBLIC	5	CRS	DE GOURGUE	33000	BORDEAUX		
LES COPIEURS	1	CRS	PASTEUR	33000	BORDEAUX		
PAYSAGE VIRTUEL	44	R	DU JARDIN PUBLIC	33000	BORDEAUX		
ZAPPING-SHOP	37	R	DU MIRAIL	33000	BORDEAUX		
NUMERO 8	1		TSSE FRONT DU MEDOC	33000076	BORDEAUX CEDEX		
REMIXALONE	15	R	CROIX SEGUEY	33000	BORDEAUX		
PROJECT DESIGN SYSTEM	0	R	DE QUEYRIES	33100	BORDEAUX		
LE PETIT STUDIO DE LA PTORGAZZIEL	136	R	GUILLAUME LEBLANC	33000	BORDEAUX		
RR PICTURES	183	QU	DE BRAZZA	33100	BORDEAUX	05 56 77 07 31	
SUD OUEST ADHESIF	34	R	YVES GLOTIN	33083	BORDEAUX CEDEX		
POMELO	55	R	POMME D OR	33300	BORDEAUX		
ARGRAFIZ	109	R	GUSTAVE CARDE	33100	BORDEAUX		
COMACTIV	40	R	DU PONT DU GAIL	33520	BRUGES		
PALMA PUB	2	R	HAROUN TAZIEFF	33150	CENON	0556864775	0556409626
PHOTOGRAVURE DEVELOPPEMENT GRAPHIQUE PDG	16	R	DU HUIT MAI 1945	33150	CENON	0557778577	0557778570
HIEROGLYPHE	16	R	DU HUIT MAI 1945	33150	CENON	0557778577	0557778570
PALMA PUB ATLANTIQUE	2	R	HAROUN TAZIEFF	33150	CENON	0556864775	0556409626
PRIEUR PUBLICITE SARL	0	R	DU 19 MARS 1962	33320	EYSINES	0556282756	0556287015
KORUS GRAPHIC	39	R	DU BRETEIL	33326	EYSINES CEDEX	0556161900	0556161909
PLASTIPRINT	75	R	DE LA CROIX DE MONJOUS	33170	GRADIGNAN	0556750904	0557966425
REPROLASER BDX	107	CRS	DU GENERAL DE GAULLE	33170	GRADIGNAN		
EPSILON 3 D	0	AV	DE L HIPPODROME	33170	GRADIGNAN		
PUBLIPAGE	51	R	EMILE ZOLA	33110	LE BOUSCAT		
PAO SYSTEM	0	R	GALILEE	33185	LE HAILLAN	0556131005	0556132600
STEFICA SARL	5	R	DE BETNOMS	33185	LE HAILLAN		
	1	R	DANTON	33185	LE HAILLAN	0954358233	
2A PUBLICITE	3	AV	DE LA GARDETTE	33310	LORMONT	0556315436	0556061697
AMPREINTE ADHESIVE	2	R	CANTELAUDETTE	33310	LORMONT		
AKI PUB	98	R	DU GENERAL DE GAULLE	33310	LORMONT	0556066449	0556316339
POLYMEDIA	0	AV	DE KAOLACK	33700	MERIGNAC	0556971505	0556124900
SOCOREG ATLANTIQUE	8	R	GAY LUSSAC	33700	MERIGNAC	0556342236	0556342491
ATELIERS GRAVURES SAINQUANTIN ET FILS	8	R	FARADAY	33700	MERIGNAC	0556476880	0556348337
PUBLICITE VOINEAU	64	AV	DE LA MARNE	33700	MERIGNAC	0556240101	0556240515

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE PLATEFORME TECHNOLOGIQUE des Lycées

Février 2009

STUDIO B52	0	AV	HENRI BECQUEREL	33700	MERIGNAC	0556476077	0556476140
ATELIER PAGES	1	R	MARC CHAGALL	33700	MERIGNAC		
FB PHOTOGRAVURE EURL	17	R	RENE BAZIN	33700	MERIGNAC	0556974989	
STETYS	0	AV	HENRI BECQUEREL	33700	MERIGNAC		
3 PRINT	55	R	JEAN BRIAUD	33700	MERIGNAC	0557290760	0556341625
FLEXOCONTACT	8	R	GAY LUSSAC	33700	MERIGNAC		
ATELIER NUMERIQUE GIRONDIN D'IMPRESSION EXPRESS	3	R	FERDINAND DE LESSEPS	33700	MERIGNAC		
CLICHERIE AQUITAINE	1	R	PIERRE RAMBAUD	33600	PESSAC	0556455050	0556455908
ECI SARL	9	R	ROMAIN ROLLAND	33600	PESSAC	0608715552	0556364433
FORMAT NUMERIQUE SARL	69	R	CLAUDE CHAPPE	33600	PESSAC	0557268282	0557268201
ROUGE DE GARANCE	11	R	ARCHIMEDE	33600	PESSAC		
TECH NUM	11	R	ARCHIMEDE	33600	PESSAC		
EASY GRAPHIK SARL	3	ALL	KLEBER FERRON	33160	SAINT MEDARD EN JALLES		
FILING PUBLICITE	5	R	HENRY DE MONTHERLANT	33400	TALENCE	0557353354	0557353525
TARA STUDIO	46	R	LOUIS BORDIER	33400	TALENCE		
DESIGNARCHITECTURE	12	R	CAMILLE PELLETAN	33400	TALENCE		
3D GARAGE	24	AV	PAUL LAPIE	33400	TALENCE		
ATELIER MICHEL MAITRE	0	AV	MIRIEU DE LABARRE	33140	VILLENAVE D'ORNON	0556871246	0556754782
EXCEPTIO	6	R	EMILE LALANNE	33140	VILLENAVE D'ORNON		
COACH D'CO	60	R	A FRANCE	33140	VILLENAVE D'ORNON	0608014720	
PRINT DORURE SARL	26	R	DE LA MOULINATTE	33130	BEGLES	0557354747	0557354748
ETS JEAN KOSSMANN	88	R	LECOCQ	33000	BORDEAUX	0556966302	0556909193
RELIURE BROCHURE D'AQUITAINE	6	R	EDMOND BESSE	33300	BORDEAUX	0556242292	
L ATELIER DU PATRIMOINE	65	QU	DE BRAZZA	33100	BORDEAUX		
KALIKOS SARL	4	AV	DE LA BOETIE	33320	LE TAILLAN MEDOC	0556571600	0556354983
RESO PLUS	0	R	GASPARD MONGE	33600	PESSAC	0556367954	0556368009
SUD-OUEST PELLICULAGE	0	R	CLAUDE CHAPPE	33600	PESSAC		
RELUX SYSTEM'	4	AV	GUSTAVE EIFFEL	33600	PESSAC	0556369834	0556369578
	4	R	DE CARROS	33800	BORDEAUX		